Rapport final
évaluation à mi-parcours

Projet de lutte pour la sécurité alimentaire par le petit élevage au Nord Kivu (LUSAPEL)
République Démocratique du Congo

mission de terrain du 19 janvier au 03 février 2016

Date : 10 mars 2016

Pour: Brice Kora LAFIA, Responsable Programme RDC
Denis Ripoche, Responsable Programmes, Région des grands lacs
Eddy Timmermans, Expert Programmes, siège VSF-B
François Tsongo, Gestionnaire du projet LUSAPEL, réseau WIMA
Déthié Faye, Coordinateur Suivi et Evaluation, Région des grands lacs

De: Alexandre Vigot, Consultant évaluateur, alex_vigot@yahoo.fr

Ce rapport ne reflète que l'opinion de l'expert chargé de l'évaluation, qui n'est pas nécessairement la conclusion de VSF-B, de la DGD, ni du gouvernement belge.

Remerciements

L'auteur tient à remercier l'ensemble de l'équipe de Vétérinaires Sans Frontières - Belgium et du réseau WIMA pour son accueil amical et sa disponibilité tout au long de la mission d'évaluation, ainsi qu'une logistique sans faille qui a permis que cette mission se déroule dans de bonnes conditions.

Merci aussi aux parties prenantes de cette évaluation : notamment les bénéficiaires du projet, qui ont accepté de prendre le temps de répondre à mes questions.

Merci également à l'équipe de Vétérinaires Sans Frontières - Belgium pour ses apports constructifs, notamment lors de la restitution des premiers résultats de l'étude.

Table des matières

I. Résumé 2

II. Rapport d'évaluation 7

1. Introduction 7

1.1 Motifs de l'évaluation et objectifs 7

1.2 Parties prenantes de l'évaluation 7

1.3 Compétence de l'évaluateur 7

1.4 Lignes directrices de la mission 7

1.5 Méthodologie 8

1.6 Facteurs qui ont favorisé ou entravé l'exercice d'évaluation 8

2. Contexte de l'intervention et description du projet 10

3. appréciation critique et constructive des Résultats 13

3.1 La production des élevages à cycles courts est renforcée sur les plans quantitatifs et qualitatifs 13

3.2 Le dispositif de santé animale de proximité est consolidé et viabilisé 23

3.3 Les productions agricoles sont accrues et diversifiées et mieux intégrées avec les productions animales 27

3.4 La situation économique et nutritionnelle des ménages vulnérables est confortée par des actions multidimensionnelles 33

3.5 Les partenaires pour la durabilité sont renforcés en vue de garantir la pérennisation des effets 38

3.6 Le genre 40

3.7 L'environnement 40

3.8 Système de suivi/évaluation, capitalisation 41

4. Leçon apprises et recommandations 42

III. Les ANNEXES 46

Sigles et abréviations

Abréviations	Libellés
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AVE	Auxiliaire Villageois d'Elevage
CEAPRONUT	Centre d'Appui pour la Promotion Nutritionnelle
CL	Cadre Logique
CSAC	Chargé de Suivi et d'Appui – Conseil (au sein des comités PESALE)
CTB	Coopération Technique Belge
CVR	Clinique Vétérinaire Rurale
CVU	Clinique Vétérinaire Urbaine
DGD	Direction Générale de la Coopération au Développement (Royaume de Belgique)
DTF	Document Technique et Financier
EPVI	Espoir Pour la Vie (ONG locale)
FBS	Fonds Belge de Survie (ancienne dénomination du FBSA)
FBSA	Fonds Belge de Sécurité Alimentaire
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
MARP	Méthode Active de Recherche Participative
MINAGRI / AGRIPEL	Ministère de l'Agriculture, de la Pèche et de l'Elevage
ONGI	Organisation Non Gouvernementale Internationale
PESALE	Petit Elevage et Sécurité Alimentaire et Economique (assoc. villageoise de bénéficiaires)
PLP	Partenaire Local Principal
PTF	Partenaire Technique et Financier
PVV	Personne Vivant avec le Virus (HIV)
RSAP	Réseau de Santé Animale de Proximité
SDAM	Score de Diversité Alimentaire des Ménages
STD	Service Technique Déconcentrés
SVPP	Service Vétérinaire Privé de Proximité
VECO	VredesEilanden Congo
VIC	Vlaams International Centrum
VSF-B	Vétérinaires Sans Frontières Belgium

I. Résumé

L'évaluation présentée dans ce rapport arrive à mi-parcours du projet LUSAPEL (Lutte pour la Sécurité Alimentaire par le Petit Elevage), au Nord Kivu, République Démocratique du Congo. LUSAPEL est la deuxième phase du projet LUVUPEL (Lutte contre la Vulnérabilité par le Petit Elevage), exécuté de 2007 à 2012. Le projet LUSAPEL a démarré en janvier 2013 pour une durée de 5 ans. Ainsi VSF-B et le réseau WIMA (le partenaire local principal) travaillent dans une logique de développement dans une zone où la plupart des acteurs sont soit partis soit dans l'urgence.

D'une part, le projet LUSAPEL vise à consolider et diversifier les acquis de la 1ère phase dans le cadre du développement de l'élevage et des services vétérinaires de proximité. D'autre part, de nouvelles interventions ont été prévues en vue de consolider les quatre piliers de la sécurité alimentaire au sein des ménages bénéficiaires. L'objectif spécifique du projet est intitulé « la sécurité alimentaire des ménages bénéficiaires est consolidée par le développement et l'intégration du petit élevage dans leurs exploitations agricoles ».

Cinq résultats intermédiaires contribuent à l'atteinte de l'objectif spécifique :
R1 : La production des élevages à cycles courts est renforcée sur les plans quantitatifs et qualitatifs ;
R2 : Le dispositif de santé animale de proximité est consolidé et viabilisé ;
R3 : Les productions agricoles sont accrues, diversifiées et mieux intégrées avec les productions animales ;
R4 : La situation économique et nutritionnelle des ménages vulnérables est confortée par des actions multidimensionnelles ;
R5 : Les partenaires pour la durabilité sont renforcés en vue de garantir la pérennisation des effets.

L'évaluation est une évaluation à mi-parcours est principalement tournée vers l'apprentissage, elle constitue une aide à la décision. Elle doit permettre d'apprécier dans quelle mesure les objectifs du projet ont été atteints et de tirer les principaux enseignements de l'intervention (aussi bien à partir de ses forces que de ses faiblesses). L'évaluation doit aussi permettre de formuler des recommandations pratiques pour la suite du projet. Elle doit conduire à des engagements de la part des partenaires, vis-à-vis des leçons apprises et des recommandations. L'évaluation a repris l'ensemble du cadre logique du projet pour évaluer l'ensemble des activités selon les critères DAC classiques : pertinence au développement, efficacité, efficience, durabilité et impact.

i. La production des élevages à cycles courts est renforcée sur les plans quantitatifs et qualitatifs

L'équipe projet a élaboré une liste de critères pour la sélection des bénéficiaires trop complexe et pas assez pratique pour être aisément mise en oeuvre. De fait, il y a une différence entre la méthodologie telle qu'elle est définie dans les documents projets et ce qui est réellement appliqué sur le terrain par les comités PESALE. Ce sont les comités PESALE qui ont en charge la sélection des bénéficiaires, ce qui constitue un point positif. Le comités ont en effet une bonne connaissance des ménages vivant dans leur village et sont à même de connaître les plus vulnérables. Ils sont aussi suffisamment fonctionnels pour qu'il n'y ait pas de doute sur la valeur de leur décision. Cependant, les comités n'utilisent pas les critères définis par la méthodologie du projet

Cette situation ne permet pas un bon suivi du statut socio-économique des bénéficiaires. Il est néanmoins à porter au crédit du projet une amélioration dans la sélection des bénéficiaires entre les deux phases du projet, avec un meilleur ciblage sur la base des difficultés rencontrées dans l'élevage de lapins lors du projet LUVUPEL.

Le choix du lapin est pertinent du point de vue du soutien à la sécurité alimentaire définie selon quatre principes : disponibilité, accessibilité, stabilité dans l'année, aspect nutritionnel-nutritif des aliments. En effet, l'élevage de lapins permet d'avoir accès à une source de protéine animale, qui peut être

produite toute l'année. De plus la viande de lapin a des qualités nutritives indéniables. Le lapin est facilement consommé ou vendu. Le lapin est un herbivore, et en plus de l'herbe, il permet aussi de valoriser les déchets de la cuisine, et du champ.

Le projet a initié la création d'une filière « lapin » qui n'existait pas avant. Nous touchons ici à la dualité du projet, entre un objectif de développement sur le long terme avec la mise en place d'une filière (et donc la viabilité des différents acteurs depuis la production jusqu'à la commercialisation et la consommation) et un objectif de soutien à la sécurité alimentaire, sur le court terme et auprès des plus vulnérables.

La productivité numérique indiquée dans le CL est de 7 en année 3. Elle est en augmentation par rapport aux premières années du projet (l'indicateur indique 5,6 en année 1 et 5,2 en année 2). La productivité numérique reste néanmoins en-dessous du prévisionnel (objectif visé de 11 en année 3). Il est vrai que l'objectif peut être ambitieux, notamment en travaillant avec les ménages vulnérables. L'élevage de lapin nécessite des compétences et de l'implication, mais aussi un minimum de (ré)investissement financier pour la réfection des cages, les soins et éventuellement l'alimentation. La formation a été nettement améliorée dès le début du projet LUSAPEL, avec la mise en place d'une équipe de 10 vulgarisateurs et vulgarisatrices. Ceci a un aspect positif sur l'amélioration des techniques d'élevage : l'indicateur du résultat 1 du CL mentionne une taux d'application des thèmes de 77% pour l'année 3, ce qui est très bon.

Les 10 vulgarisateurs sont présents sur l'ensemble du territoire, sont en permanence sur le terrain et ont un rôle clef dans le bon fonctionnement des comités PESALE (58 comités sont considérés opérationnels en fin d'année 3). Un des effets positifs est le bon taux de remboursement pour le crédit rotatif. L'indicateur de résultat « fonctionnement correct du crédit rotatif » stipule que le taux de ménages ayant remboursé le crédit au bout de 1 à 2 ans est estimé en année 3 à 59%. A cela, s'ajoute les ménages ayant remboursé, mais en-dehors de la limite de 2 ans. La durabilité des comités (qui permettra la durabilité des effets du projet avec le maintien des milliers d'élevage existants) n'est pas évidente, d'autant plus sur le long terme. Sur le moyen terme, cela peut être plus réaliste. Surtout, la poursuite de la chaine de solidarité après la fin du projet n'est en aucun cas garantie. La réussite de la chaine de solidarité pendant le projet est déjà très positive, le maintien de l'existant (en terme de nombre d'élevage) à la fin du projet serait déjà une gageure. Cela ne se fera pas partout, on sait déjà qu'il existe des comités plus dynamiques que d'autres, qui réussiront mieux à passer la transition en fin de projet. Pour cela, il sera important de planifier un désengagement plus progressif en terme de soutien à l'élevage de lapins. L'équipe projet en a bien conscience et des actions sont déjà menées dans ce sens, ce qui constitue un point positif. Notamment sur le thème du renforcement des capacités des éleveurs : les formations et réunions auprès des bénéficiaires se font avec une mise en retrait progressive des vulgarisateurs. Il sera important de continuer d'aller dans ce sens. Le désengagement progressif de VSF-B concerne aussi l'aide apportée à travers la distribution de cages à lapins. Depuis l'été 2015, VSF-B a débuté sa politique de désengagement : les bénéficiaires reçoivent des lapins s'ils peuvent avoir des cages par eux-mêmes. L'évaluateur a été confronté dans plusieurs villages à des conséquences négatives de la fin du soutien en matériel d'élevage. Pour cette raison, il propose de nouvelles modalités de désengagement : l'idée serait de soutenir la confection de cages par les menuisiers locaux, via une gestion des comités. Par exemple, le projet financerait la construction d'une cage, une deuxième serait donnée à crédit au bénéficiaire (et remboursée en lapins, une partie des lapins du crédit rotatif serait utilisée pour cela) et seulement la troisième cage serait achetée ou construite par le bénéficiaire, avec le soutien du comité. A minima, si cette proposition n'est pas retenue, il faudra soutenir les nouveaux bénéficiaires par des formations sur la fabrication de cages (avec éventuellement fourniture de matières premières).

ii. Le dispositif de santé animale de proximité est consolidé et viabilisé

Le lapin est un animal sensible à différentes maladies (notamment la coccidiose et la gale au Nord Kivu) et pour que l'élevage de lapins puisse réussir, il est nécessaire que l'éleveur ait accès à des soins. Avant le projet, les ménages villageois n'avaient pas (ou peu) accès aux soins vétérinaires. Dans ce contexte, il est pertinent de mettre en place un Service Vétérinaire Privé de Proximité (SVPP). Pour renforcer la légitimité de ce SVPP, la démarche a été pertinente : l'équipe projet a organisé un atelier

de concertation réunissant différents acteurs. Néanmoins, mettre en place un SVPP fonctionnel et viable constitue un défi dans le contexte d'insécurité de la région Nord Kivu. Ce défi a été relevé par l'équipe du projet : le SVPP est efficace.

Les AVE sont au centre du dispositif. L'équipe du projet ayant impliqué les services de l'Etat dès le début, les AVE sont légitimes et cela constitue un point très positif à porter au crédit de l'équipe du projet. Les AVE ont maintenant de l'expérience et la confiance des autres éleveurs. Sur les trois cliniques vétérinaires mises en place par le projet, seul le vétérinaire de Musienene maintient un lien étroit avec les AVE de sa zone. L'équipe projet a une bonne connaissance du niveau de fonctionnalité des cliniques vétérinaires et des AVE. Selon la grille de fonctionnalité des AVE, sur les 77 AVE mis en place par le projet, 51 sont jugés efficaces. Cela signifie que 2/3 des AVE sont jugés efficaces, ce qui constitue un très bon pourcentage, à mettre au crédit du projet.

Le système de gestion par les comités sous forme d'une cotisation mensuelle permet, en plus d'assurer une source de financement (certes faible) pour le comité, de garantir un minimum de financement des soins vétérinaires.

Le SVPP efficace mis en place par le projet a un impact positif sur la diminution de la mortalité dans les élevages de lapins : en année 3 du LUSAPEL, les taux de mortalité sont proches de ceux prévus, 7% de mortalité pour les adultes et 26% pour les lapereaux. L'intervention des AVE en préventif a pour effet un bon état sanitaire des élevages de lapins.

Les AVE continueront leur activité dans la durée si celle-ci est viable économiquement. Les soins faits par les AVE auprès de non-bénéficiaires vont dans le sens de cette viabilité. Il sera nécessaire de remplacer ou doubler les AVE quand il y a besoin.

iii. Les productions agricoles sont accrues, diversifiées et mieux intégrées avec les productions animales

La démarche de développer les pépinières pour les cultures maraîchères avec les comités est pertinente. Les comités reçoivent les semences et développent les pépinières pour ensuite donner les plantules aux bénéficiaires ou en revendre aux non-bénéficiaires. Les membres des comités interrogés évoquent la bonne qualité des semences maraîchères. Pour limiter l'impact négatif sur la santé des utilisateurs et éventuellement des consommateurs, il sera nécessaire d'utiliser des produits phytosanitaires naturels. La question de l'eau (et donc de l'irrigation) est aussi centrale pour les cultures maraîchères et mérite d'être approfondie.

Dans le but de venir en soutien aux ménages les plus vulnérables pour lesquels les activités d'élevage de lapin ne sont pas adaptées, des activités de cultures vivrières et maraichères pourront être spécifiquement développées. L'appui aux ménages les plus vulnérables pourrait être fait en-dehors d'un système de remboursement. De manière générale, il est nécessaire de s'assurer que le système de crédit rotatif soit applicable aux systèmes de culture dans le contexte du Nord Kivu.

Le projet a obtenu de bons résultats avec les plants fruitiers : le taux de reprise des plantules est de 71 %. L'équipe projet mentionne 985 vergers installés en année 3, soit 4924 plantules. Cinq plantules ont été distribuées par bénéficiaire (fruits de la passion, goyavier, prunier du japon). Une telle quantité peut paraître limitée mais nous sommes au niveau du jardin de case et la quantité est à la mesure de la cible visée : le ménage. La plantation d'arbre fruitier vise à terme l'amélioration du Score de Diversité Alimentaire des Ménages (SDAM) et à assurer une alimentation plus équilibrée avec le disponible local. L'indicateur du cadre logique « amélioration qualitative de l'alimentation des ménages » nous indique une amélioration du SDAM (7,1 en année 3, ce qui est supérieur au prévisionnel de 5,5). C'est un effet très positif atteint grâce à l'efficacité de plusieurs activités du projet. L'amélioration du SDAM est ainsi difficilement attribuable aux seules plantations d'arbres fruitiers.

Pour la mise en place de compostières, de nombreuses sessions de formation ont eu lieu (127 pour les 3 premières années du projet). L'équipe du projet note une amélioration dans l'utilisation des

compostières. Cette amélioration est confirmée par les indicateurs du cadre logique : en année 3, 39 % des ménages disposent d'une compostière fonctionnelle. Bien qu'inférieur au prévisionnel (60%), ce taux est en nette augmentation.

iv. La situation économique et nutritionnelle des ménages vulnérables est confortée par des actions multidimensionnelles

Dans un contexte comme le Nord Kivu, il est important de mener des actions pour rendre plus durables les SVPP, notamment par la diversification des sources de revenus. Ainsi le développement d'AGR auprès des VP peut leur permettre de consolider économiquement leur situation. Il est d'autant plus pertinent de mettre en place des AGR sous forme d'élevage chez les AVE : si eux-mêmes ont besoin de soins pour leur élevage, cela les incitera à poursuivre l'activité de fourniture de soins. Les élevages des AVE rencontrés lors de la mission de terrain sont bien suivis techniquement et clairement en développement (notamment en termes de nombre d'animaux reproducteurs).

L'équipe du projet a aussi soutenu le développement d'AGR sous une autre forme : des bénéficiaires ont eu accès au micro-crédit. La gestion de ces micro-crédits est déléguée aux comités PESALE. Environ 900 crédits ont été alloués pour un total de 19 villages. Le crédit est de 25 $ à rembourser en 3-4 mois. Cette activité a débuté en juillet 2014. L'efficacité de cette activité est prouvée par le taux de remboursement : 67,1% (662 crédits déjà remboursés sur les 986 au total). Ce taux est très bon car il faut aussi compter les crédits qui ne sont pas encore remboursés mais le seront d'ici la fin du projet. L'efficacité de cette activité est aussi prouvée par le fait que les bénéficiaires renouvellent souvent le crédit une fois celui-ci remboursé.

Avant le projet, le commerce de lapins n'était pas très développé : par exemple, on ne trouvait pas de lapins sur le marché de Béni, et un seul restaurant à Butembo proposait de la viande de lapin. L'élevage de lapin se développant avec l'aide du projet, il était indispensable de travailler sur un débouché pour les produits de l'élevage. En ce sens, les activités de sensibilisation et de promotion de la viande de lapin ou de soutien à la commercialisation sont pertinentes. La démarche suivi par l'équipe projet était aussi pertinente : un atelier de concertation de grande ampleur organisé sur 3 jours, a réuni environ 50 personnes. L'équipe du projet a aussi développé des activités de sensibilisation par l'affichage de posters et via la radio, le premier média dans la zone et au Congo. Les ONG CEAPRONUT et AFNAC partenaires du projet, ont développé des séances d'éducation nutritionnelle et de démonstration de techniques culinaires.

Le projet a permis la construction de points de vente fonctionnels. Ils ont été installés dans des villages choisis comme étant des centres de commercialisation. Les lapins sont commercialisés à environ 2 à 2,5 kg de poids vif, entre 3.000 FC (environ 3 dollars) et 3.500 FC le kilo. Les campagnes de sensibilisation et de promotion de la viande de lapin ont aussi été efficaces et les vendeurs témoignent d'une nette augmentation de la vente de lapins depuis la mise en place du projet. Les vendeurs de lapins maintiendront leur activité dans la durée si les quantités vendues restent suffisantes pour que l'activité de vente soit rentable. Les chiffres des revendeurs sont très bons et cela constitue un point très favorable pour la durabilité des activités de commercialisation. La vente de lapins reste néanmoins très fluctuante, d'un mois sur l'autre.

Il peut être pertinent d'organiser un nouvel atelier de concertations entre les différents acteurs ayant un rôle dans la commercialisation. L'objectif serait de faire le point sur la situation actuelle, l'évolution depuis la mise en place des activités du projet et décider éventuellement de nouvelles actions. Il parait dès à présent important de continuer le travail de sensibilisation, avec notamment de nouvelles publicités dans les radios.

v. Les partenaires pour la durabilité sont renforcés en vue de garantir la pérennisation des effets

Dans le cadre de la convention partenariale qui lie VSF-B et le réseau WIMA pour la mise en œuvre du projet LUSAPEL, les rôles et responsabilités de chaque partenaire ont été précisés. Ces rôles et

responsabilités ont évolué au cours du projet avec le désengagement progressif de VSF-B et la responsabilisation croissante du réseau WIMA. Le réseau WIMA a ainsi officiellement pris la responsabilité de la gestion du projet depuis le 1er mars 2015. L'équipe du projet est néanmoins relativement indépendante du réseau WIMA. Le réseau WIMA est une structure qui n'a jamais été réellement financièrement autonome. La poursuite de sa mission sans appui financier extérieur parait difficilement envisageable. En effet, la cotisation des associations membres est symbolique (5$/mois) et celles-ci ne sont pas prêtes à financer les formations qu'elles reçoivent aujourd'hui gratuitement de la part du réseau WIMA.

Les comités APESALE sont les structures de base pouvant permettre la durabilité des effets du projet, même si la durabilité des comités n'est pas garantie, d'autant plus sur le long terme.

Les services déconcentrés du ministère de l'agriculture (AGRIPEL) auront aussi leur rôle à jouer. Leur implication était indispensable à la durabilité du projet.

vi. Le genre

Les femmes sont bien représentées dans les activités du projet, mais aussi dans les organes décisionnels des comités PESALE (l'indicateur mentionne 42 % de femmes) et parmi les CSAC rencontrés. Par contre, les femmes sont sous-représentées parmi les AVE (seulement 11 femmes sur les 51 AVE efficaces). Ceci s'expliquerait par le fait que dans un contexte d'insécurité forte, il existe un risque d'agression d'une femme seule en déplacement chez elle.

Les femmes bénéficiaires interrogées ont le contrôle des ventes et l'usufruit (elles décident de l'utilisation de l'argent de la vente du lapin).

vii. L'environnement

Les activités du projet LUSAPEL ont peu d'effets (positifs ou négatifs sur l'environnement). La transformation des déjections de lapins en compost et son utilisation dans les champs, a un impact positif sur la fertilité des sols. Mais en raison des quantités limitées de compost et du fait que le compost est seulement utilisé dans les jardins proches des habitations, l'impact sur l'environnement est sans doute limité. La mission d'évaluation n'a pas permis d'identifier d'impact négatif sur l'environnement.

viii. Système de suivi/évaluation, capitalisation

Pour assurer la réussite de l'intervention et permettre le suivi et la capitalisation des actions, le projet a mis en place un dispositif de suivi zootechnique et de l'application des thèmes efficace. Beaucoup d'informations sont recueillies (carnets de suivi des élevages mais aussi grilles de fonctionnalité et registres des comités, grilles de fonctionnalité des AVE et CVR, différentes enquêtes, etc.). Une partie de ces informations est traitée et utilisée pour renseigner les indicateurs du cadre logique. D'autres informations recueillies qui n'apparaissent pas dans le cadre logique méritent d'être utilisées et diffusées dans un souci de capitalisation.

De nombreuses fiches de capitalisation sont prévues suite à la formation de l'équipe projet sur le thème de la capitalisation. Chacune des fiches est rédigée par seulement une ou deux personnes. Le risque est qu'il y ait une perte d'informations et que les fiches restent trop superficielles, si elles sont rédigées trop rapidement. L'évaluateur propose de prévoir des ateliers de rédaction avec des personnes à différents niveaux de la chaine d'information : du vulgarisateur au cadre. Sur une journée, ces ateliers regrouperaient une dizaine de personnes et seraient gérés, coordonnés par la personne en charge de la fiche.

II. Rapport d'évaluation

1. INTRODUCTION

1.1 Motifs de l'évaluation et objectifs

Cette évaluation à mi-parcours est principalement tournée vers l'apprentissage, elle constitue une aide à la décision. Elle doit permettre d'apprécier dans quelle mesure les objectifs du projet ont été atteints et de tirer les principaux enseignements de l'intervention (aussi bien à partir de ses forces que de ses faiblesses). L'évaluation doit aussi permettre de formuler des recommandations pratiques pour la suite du projet. Elle doit conduire à des engagements de la part des partenaires, vis-à-vis des leçons apprises et des recommandations.

L'évaluation a repris l'ensemble du cadre logique du projet pour évaluer l'ensemble des activités selon les critères DAC classiques : pertinence au développement, efficacité, efficience, durabilité et impact.

1.2 Parties prenantes de l'évaluation

Les parties prenantes de l'évaluation sont :

- les équipes de VSF-B sur le terrain, en région et en Belgique ;
- l'équipe projet du réseau WIMA ;
- le secrétaire exécutif du réseau WIMA ;
- les autres partenaires locaux d'exécution, notamment CEAPRONUT, EPVI ;
- les membres des comités APESALE ;
- les bénéficiaires du projet ;
- les Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP) ;
- les Services Techniques Déconcentrés du MINAGRIDER.

Nous avons aussi établi un groupe de référence de l'évaluation composé de membres de VSF-B et du réseau WIMA, chargé d'émettre des remarques sur les conclusions et propositions de l'évaluation et de contribuer aux documents produits. Le groupe de référence a participé activement aux débriefings.

1.3 Compétence de l'évaluateur

Alexandre Vigot est consultant indépendant avec une solide expérience dans l'évaluation de projet humanitaire et de développement, plus particulièrement dans les domaines de la sécurité alimentaire et du développement agricole et rural.

1.4 Lignes directrices de la mission

La mission de terrain a duré 15 jours (voir le calendrier de la mission en annexe 2). L'évaluateur a rencontré l'ensemble de parties prenantes de l'évaluation. Les journées d'enquêtes ont été réparties sur les deux zones, dans et autour des villes de Béni et de Butembo. L'évaluateur a réalisé des entretiens dans 14 villages et quartiers, réalisant à chaque fois des entretiens groupe avec les comités PESALE. Des entretiens individuels avec 37 bénéficiaires directs du projet ont aussi été réalisés (voir la liste des contacts en annexe 1).

1.5 Méthodologie

La méthodologie d'évaluation est basée sur une approche participative à tous les niveaux.

Un briefing a eu lieu au siège de VSF-B avec l'expert programme et par skype avec le Directeur Régional des Grands Lacs avant le début de la mission. Cela a permis de revoir ensemble les termes de référence et de préciser les attentes de VSF-B.

La collecte des informations s'est effectuée sur la base des documents disponibles, et d'entretiens avec les parties prenantes de l'évaluation.

L'évaluateur a consulté plusieurs types de documents, notamment (voir annexe 3 : liste des documents consultés) :

- Convention de partenariat et de financement du projet ;
- Formulaire projet (reprenant le cadre logique) ;
- Rapports d'exécution intermédiaires produits par VSF-B et le réseau WIMA ;
- Rapports des deux précédentes missions de monitoring produits par VSF-B ;
- Autres documents produits au cours du projet.

Une attention particulière a été faite afin de pouvoir réaliser le plus grand nombre d'entretiens avec les bénéficiaires. Des entretiens individuels et de groupe, ont permis de recueillir ces informations du terrain, ces points de vues d'acteurs, et de les mettre en débat.

La triangulation des types d'informations (perception, données chiffrées, estimations, compréhension), des points de vue (différents informateurs) et des méthodes de collecte de l'information (entretiens individuels, focus group, atelier) a amené à gérer des données ou des informations appartenant à différents registres :

1. Le registre du constat : à partir de l'observation directe des faits, de données chiffrées (appréciation des critères) et d'indicateurs (mentionnés dans le cadre logique de l'intervention).
2. Le registre de l'opinion : points de vue des acteurs. La prise en compte de ce registre est fondamentale dans l'objectif de mettre en évidence les incertitudes, les controverses, et la diversité des représentations du projet au travers des différents acteurs et parties prenantes.

L'évaluation se veut une invitation à l'échange, à la communication entre les acteurs, et à la confrontation des logiques de laquelle découle l'appropriation des résultats (évaluation partagée).

3. Le registre interprétatif : il s'agit de l'établissement par déduction de relations de causalité non explicites ou évidentes, permettant notamment de confronter la stratégie effective de mise en œuvre du projet (théorie d'action observée et éventuellement reconstruite) avec la théorie d'action initialement conçue lors de l'instruction du projet.

L'argumentation de l'évaluation procède du croisement, du recoupement et d'une prise en compte équilibrée des informations issues de ces trois registres.

Un atelier de débriefing final a été organisé avec toutes le parties prenantes de l'évaluation, en particulier les bénéficiaires et les acteurs du projet. Ce débriefing approfondi a permis de restituer les principales conclusions et de les mettre en débat.

Une présentation des premiers résultats et recommandations de l'évaluation a aussi eu lieu au siège de VSF-B à Bruxelles.

1.6 Facteurs qui ont favorisé ou entravé l'exercice d'évaluation

Le délai d'obtention du visa très important (quasiment 3 mois) et le manque de visibilité quant à la date d'obtention a fortement pénalisé le début de la mission d'évaluation. En effet, tablant sur un délai d'obtention du visa d'un mois, les premières réunions de préparation, ainsi que le travail de bibliographie se sont tenus début octobre 2015. Mais le visa n'a pu être obtenu que début décembre. Les conditions d'accès à la zone de travail n'étant pas optimale à cette période (problème d'insécurité

et d'état des routes), la mission de terrain a débuté à partir de mi-janvier. Le travail de bibliographie et de préparation a du être recommencé début janvier.

L'avantage du report de la mission au mois de janvier est que l'évaluation a pu s'appuyer sur des données récentes avec les indicateurs du CL pour l'année 2015 renseignés.

L'appui logistique de l'équipe sur place a permis que la mission se déroule dans de bonnes conditions.

2. CONTEXTE DE L'INTERVENTION ET DESCRIPTION DU PROJET

Le Nord-Kivu, situé à l'Est de la RDC, représente l'une des plus petites provinces du pays et couvre près de 59.631 km2. Les territoires de Béni et Lubero représentent environ 43% de la superficie de la province soit 18096 km2 pour le territoire administratif de Lubero et 7484km2 pour celui de Beni. La province est fortement hétérogène à la fois sur le plan des conditions physiques (climat, relief, altitude...) et sur celui des conditions socio-économiques (ethnies, démographie, ressources, cultures, élevage...).

L'altitude connaît une variation importante puisque celle-ci s'élève fortement vers l'Est pour s'abaisser à nouveau sur le versant oriental. Le relief est marqué par l'érosion géologique, et de plus en plus par une érosion d'origine anthropique sous l'effet du déboisement, des cultures sur des pentes non protégées et du pacage du bétail.

Au niveau du climat, la zone du Nord-Kivu connaît de fortes variations de température puisqu'elle passe graduellement du très chaud dans les plaines aux conditions tempérées des hauts-plateaux. La pluviométrie est de 1200 mm au bord du lac Kivu et augmente régulièrement avec l'altitude et la latitude (2.200 mm au niveau de l'équateur). A mesure de l'éloignement de l'équateur, l'alternance de période sèche et humide se marque davantage.

La partie sud de la région est caractérisée par une prédominance de sols de haute fertilité (sols d'origine volcanique ou alluvionnaire), tandis que la partie nord (zones administratives de Lubéro et de Béni) est surtout constituée de sols de fertilité moyenne.

Sur le plan agricole, la région était considérée, avant les conflits des années 90, comme le grenier du pays. Du fait de la bonne répartition des pluies, on enregistre 2 campagnes agricoles par an pour les plantes vivrières à courte durée de végétation. La variété des cultures est très grande et couvre aussi bien des plantes tempérées que tropicales.

L'insécurité dans la Province du Nord Kivu est caractérisée par la présence, d'une part, de bandes armées étrangères (ADF NALU Ougandais depuis 1986, FDLR Rwandais depuis 1990) et, d'autre part, de divers groupes rebelles Congolais (Maï-Maï et plus récemment le M23). Les actes d'insécurité touchant les populations civiles ont lieu principalement dans la partie sud du Nord-Kivu.

Cette évaluation arrive à mi-parcours du projet LUSAPEL (Lutte pour la Sécurité Alimentaire par le Petit Elevage). LUSAPEL est la deuxième phase du projet LUVUPEL (Lutte contre la Vulnérabilité par le Petit Elevage). Initialement, le projet était prévu en trois phases, la première (4 ans) étant une phase « pilote » vu le contexte difficile et l'aspect novateur du projet, suivi d'une phase de consolidation / extension (4 ans) et enfin la phase (2 ans) de désengagement. Depuis, le phasage a été revu tout en gardant la même durée totale de 10 ans. Le LUVUPEL a été exécuté de 2007 à 2012. Le projet LUSAPEL a démarré en janvier 2013 pour une durée de 5 ans.

Pour des raisons d'insécurité, le projet qui devrait s'exécuter dans trois noyaux (Nord Lubero, Sud Lubero et Béni) ne développe ses activités que dans deux noyaux. L'insécurité dans le noyau du Sud Lubéro a obligé à renoncer d'y développer des activités.

D'une part, le LUSAPEL vise à consolider et diversifier les acquis de la 1ère phase dans le cadre du développement de l'élevage et des services vétérinaires de proximité. D'autre part, de nouvelles interventions ont été prévues en vue de consolider les quatre piliers de la sécurité alimentaire au sein des ménages bénéficiaires.

L'objectif spécifique du projet est intitulé « la sécurité alimentaire des ménages bénéficiaires est consolidée par le développement et l'intégration du petit élevage dans leurs exploitations agricoles ».

Cinq résultats intermédiaires contribuent à l'atteinte de l'objectif spécifique :

R1 : La production des élevages à cycles courts est renforcée sur les plans quantitatifs et qualitatifs ;

R2: Le dispositif de santé animale de proximité est consolidé et viabilisé ;

R3: Les productions agricoles sont accrues, diversifiées et mieux intégrées avec les productions animales ;

R4: La situation économique et nutritionnelle des ménages vulnérables est confortée par des actions multidimensionnelles ;

R5: Les partenaires pour la durabilité sont renforcés en vue de garantir la pérennisation des effets.

Le projet est mis en œuvre par Vétérinaires Sans Frontière - Belgique, en cogestion avec le partenaire local principal, le Réseau WIMA, selon la stratégie partenariale promue par VSF-B. D'autres ONG spécialisées sont mobilisées afin de s'occuper de certains volets transversaux du projet tels que le VIH/SIDA, l'hygiène, l'éducation nutritionnelle et le planning familial.

Quatre axes stratégiques d'intervention orientent la mise en œuvre du projet :

- Axe1 : Développement de l'élevage des espèces à cycle court et renforcement de capacité des éleveurs

Les bénéficiaires regroupés en comité (association PESALE) bénéficient d'un crédit rotatif de 3 géniteurs lapins (2 femelles + un mâle) et d'équipements d'élevage composés de 3 doubles cages + 2 boites à nid + 6 abreuvoirs et mangeoires. En retour, ils doivent rembourser 5 géniteurs qui sont remis à de nouveaux bénéficiaires identifiés dans le village par les membres du comité APESALE. A ces nouveaux bénéficiaires, le projet apporte les équipements d'élevage et diverses formations.

L'autre volet de cette stratégie consiste dans le renforcement des capacités reposant sur des formations des bénéficiaires principalement en termes zootechniques, mais aussi au renforcement organisationnel des comités mis en place. Des boîtes à images ont été conçues et rendues disponibles aux vulgarisateurs. A la fin de la formation, un module de formation imagé est remis afin de pouvoir disposer des informations techniques nécessaires, au besoin à domicile ou dans une salle du village. En outre, chaque éleveur dispose d'une fiche de suivi des thèmes qui est complétée par les CSAC (Chargé(e) de Suivi d'Appui - Conseil) afin d'évaluer leur niveau d'application des innovations zootechniques proposées. Par ailleurs, certains éleveurs pilotes ont bénéficié des clapiers, des matériels de construction d'unité d'élevage.

- Axe 2 : Amélioration de la santé animale

L'inexistence de services opérationnels d'accompagnement des agro-éleveurs en milieu rural a imposé le renforcement de réseaux privés de santé animale de proximité installés au cours de précédents projets de VSF-B. Ces réseaux sont organisés autour de médecins vétérinaires privés qui gèrent des Cliniques Vétérinaires Rurales (CVR) ou Urbaines (CVU). Ils s'appuient sur des éleveurs et éleveuses relais appelés « Auxiliaires Villageois d'Elevage » (AVE) choisis par la population et les APESALE.

Les AVE les plus dynamiques reçoivent des appuis (clapier ou chèvrerie) et les responsables des CVR bénéficient des AGR pour renforcer leurs sources de revenu afin qu'ils soient plus autonomes et stables.

Les Services Techniques Déconcentrés (STD) du MINAGRIDER sont associés aux actions de sensibilisation de la population, à la formation des AVE et au processus de suivi-contrôle des activités techniques des réseaux.

- Axe 3 : Renforcement et diversification de la sécurité alimentaire

L'appui repose sur le renforcement des capacités des bénéficiaires dans les domaines de la nutrition, les techniques culinaires, le planning familial. Des protocoles de collaboration ont été signés avec des partenaires locaux actifs dans le domaine (CEAPRONUT et AFNAC) afin de réaliser ces formations dans les domaines spécifiques. Le projet appuie aussi la mise en place de boutiques d'intrants.

- Axe 4 : Renforcement des capacités économiques des bénéficiaires

Le projet a mis en place des activités pour l'amélioration des conditions de marché pour la vente de lapins. L'objectif recherché est de contribuer à lever certaines contraintes que connaissent les éleveurs en matière de commercialisation de leurs productions animales. Des actions de sensibilisation sur la valeur de la viande de lapin et les techniques culinaires ont été engagées. En outre le projet a mis en

place des points de vente et favorisé l'organisation de la filière pour un meilleur écoulement des lapins produits.

Le projet a aussi développé des actions de micro-crédit pour la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR).

3. APPRÉCIATION CRITIQUE ET CONSTRUCTIVE DES RÉSULTATS

3.1 La production des élevages à cycles courts est renforcée sur les plans quantitatifs et qualitatifs

3.1.1 Pertinence et cohérence

Le processus de sélection des bénéficiaires

En début de projet LUVUPEL, dans un souci de démarche participative, un atelier est organisé à Butembo avec de nombreux partenaires pour décider des critères de vulnérabilité.

14 « critères » sont définis pour le choix des vulnérables, ils sont mentionnés dans le DTF :

- Ménages sans cheptel, sans champ, sans logis
- Ménages avec une maison en paille délabrée
- Forte incidence des cas de maladies
- Orphelins délaissés
- Ménages avec un fort taux d'enfants non scolarisés
- Filles mères délaissées
- Les veuves déshéritées par la belle famille
- Ménages avec au plus un repas par jour
- Ménages avec des enfants délinquants
- Déplacés de guerre
- Ménages encadrants des petits fils abandonnés par leurs parents
- Ménages avec habits délabrés
- Femmes abandonnées par leur mari
- Ménages avec malnutrition chronique ou aiguë des enfants

Les catégories de bénéficiaires ont ensuite été définies de la manière suivante :
Catégorie A (vulnérables +++) réunissant au moins 7 critères de vulnérabilité. Il est initialement prévu qu'ils soient servis en première génération.

Catégorie B (vulnérables ++) réunissant 4 – 6 critères de vulnérabilité. Il est initialement prévu qu'ils soient servis en deuxième génération.

Catégorie C (vulnérables +) réunissant au plus 3 critères. Il est initialement prévu qu'ils soient servis en deuxième génération.

Ces critères ne sont ni classés ni pondérés, pas toujours pertinents et parfois redondants et difficilement vérifiables. On mélange des questions relatives au statut social, au risque nutritionnel, à la mono-parentalité ou aux sources de revenu.

Cette liste est trop complexe et pas assez pratique pour être aisément mise en oeuvre. De fait, il y a une différence entre la méthodologie telle qu'elle est définie dans les documents projets et ce qui est réellement appliqué sur le terrain par les comités PESALE. Ce sont les comités PESALE qui ont en charge la sélection des bénéficiaires, ce qui constitue un point positif. Le comités ont en effet une bonne connaissance des ménages vivant dans leur village et sont à même de connaître les plus vulnérables. Ils sont aussi suffisamment fonctionnels pour qu'il n'y ait pas de doute sur la valeur de leur décision (l'évaluateur n'a pas rencontré de situations laissant supposer des cas de favoritisme dans le choix des bénéficiaires). Cependant, les comités n'utilisent pas les 14 critères définis, qu'ils ne connaissent par ailleurs pas (ce qui est parfaitement compréhensible vu la complexité de cette liste).

Ainsi, les critères de sélection mentionnés par les comités interrogés concernent l'espace disponible ou non pour l'élevage de lapins, la volonté ou non de développer l'élevage (avec notamment comme indicateur la participation à des réunions de formation du comité) et pas d'indicateurs de vulnérabilité. De la même manière, les bénéficiaires ne connaissent pas les critères de vulnérabilité.

Cette situation ne permet pas un bon suivi du statut socio-économique des bénéficiaires et il n'existe pas d'outil de vérification qui pourrait être utilisé par l'équipe projet. Cela est pourtant nécessaire, notamment dans un souci de capitalisation. Par exemple, cela permettrait de connaître plus finement quels sont les critères de vulnérabilité précis qui vont avoir un impact sur la réussite ou non de l'élevage de lapins. Cela, dans le but de pouvoir étayer l'affirmation « l'élevage de lapins ne fonctionnent pas avec les plus vulnérables ». Ce fait est clairement reconnu mais la frontière entre les plus vulnérables et les autres bénéficiaires est mince.

La méthodologie de sélection des bénéficiaires ne permet pas de faire une distinction claire en terme de vulnérabilité entre les bénéficiaires du projet. Il n'est donc pas possible de renseigner de manière satisfaisante l'indicateur « changement de catégorie des bénéficiaires ».

Il arrive aussi que des ménages non bénéficiaires se plaignent de ne pas avoir été choisis auprès des comités PESALE. C'est un fait classique dans les projet de développement ou humanitaire. Mais, les comités effectuant une sélection en fonction de la connaissance qu'ils ont des habitants de leur village, sans suivre une méthodologie précise, il peut être plus difficile de justifier que les ménages non bénéficiaires ne correspondent pas aux critères de vulnérabilité.

Pour conclure sur les aspects « sélection des bénéficiaires », il est à porter au crédit du projet une amélioration dans la sélection des bénéficiaires entre les deux phases du projet, avec un meilleur ciblage sur la base des difficultés rencontrées dans l'élevage de lapins lors du projet LUVUPEL.

photo : bénéficiaire avec un élevage de lapins

Ci-dessous, un tableau récapitulatif de différents critères de vulnérabilité. Il peut servir de base pour la mise en place de l'outil de vérification évoqué plus haut (le tableau ne constitue pas en tant que tel un outil de sélection des bénéficiaires). Chaque critère peut ensuite être pondéré en fonction de l'importance que l'on souhaite lui donner (note critère).

Critère	Seuil	Echelle	Note critère	Mode de calcul
Statut social	Ménage déplacé	1	1	maximum des critères individuels
	Ménage autochtone accueillant des déplacés	0,5		
	Ménage autochtone n'accueillant pas de déplacés	0		
Personnes à charge	Ratio actifs/total=<0.4	1	1	maximum des critères individuels
	0.4 <Ratio actif/total =< 0.6	0,5		
	Ratio actif/total > 0.6	0		
Risque nutritionnel	Ménage comportant 1 ou des enfants de moins de 5 ans (plus sujets au risque nutritionnel)	0,5	1	somme des critères individuels
	Ménage comportant une ou plusieurs femme enceinte ou allaitante	0,5		
Monoparentalité (célibataire OU veuf/veuve OU divorcé(e))	Chef de ménage femme seule avec enfants à charge	1	1	maximum des critères individuels
	Chef de ménage homme seul avec enfants à charge	0,5		
Alimentation	Ménages consommant 3 repas par jour	0	1	maximum des critères individuels
	Ménages consommant 2 repas par jour	0,5		
	Ménages consommant 1 repas par jour	1		
Bétail	Aucun animal	1	1	maximum des critères individuels
	Moins de 10 volailles	0.25		
	+ de 10 volailles	0		
	Moins de 5 ovins+porcins+caprins	0.25		
	+ de 5 ovins+porcins+caprins	0		
TOTAL				

Pertinence du choix de l'élevage de lapins pour la SA

L'élevage de lapins existait avant la mise en place du projet en territoire de Lubero. La plupart des bénéficiaires interrogés avait déjà élevé des lapins dans le passé (les ménages qui ont déjà un élevage de lapins au moment de la mise en place du projet ne sont pas sélectionnés), mais de manière traditionnelle et en petit nombre (généralement un couple de lapins).

Le choix du lapin est pertinent du point de vue du soutien à la sécurité alimentaire définie selon quatre principes : disponibilité, accessibilité, stabilité dans l'année, aspect nutritionnel-nutritif des aliments.

En effet, l'élevage de lapins permet d'avoir accès à une source de protéine animale, qui peut être produite toute l'année. De plus la viande de lapin a des qualités nutritives indéniables. Le lapin est facilement consommé ou vendu, il est en cela avantageux par rapport aux caprins qui constituent un capital mobilisé en cas de besoins social (paiement de dot par exemple) et sont de fait plus rarement consommés ou vendus pour l'alimentation de la famille.

Le lapin est un herbivore, et en plus de l'herbe, il permet aussi de valoriser les déchets de la cuisine, et du champ. L'élevage de lapins est en cela plus intéressant que l'élevage de volailles, qui ne valorisent pas l'herbe et consomment des céréales.

D'un point de vue organisationnel, pertinence de la mise en place de comités PESALE

Les comités PESALE mis en place sont généralement constitués d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un CSAC (chargé de suivi et d'appui conseil) et de l'Auxiliaire Villageois d'Elevage (AVE) de la zone. Ils ont notamment un rôle de suivi/contrôle et d'appui aux éleveurs.

En termes de motivation, chaque membre du comité, excepté l'AVE, reçoit du projet 10 dollars par mois et des unités de communication. Les comités reçoivent aussi un kit d'élevage, des tôles, un vélo pour le CSAC, un kit compostière (pelle, pioche, houe, brouette…).

La création de ces comités est pertinente dans un souci de réussite du crédit rotatif. Le crédit rotatif permet d'entretenir la chaine de solidarité. En effet, les bénéficiaires reçoivent 3 lapins et doivent rembourser 5 lapins qui seront remis à d'autres bénéficiaires. De même, les bénéficiaires de chèvres / moutons doivent rembourser 2 unités qui sont remises à d'autres bénéficiaires.

3.1.2 Efficacité et efficience

de l'élevage de lapins

Le projet a initié la création d'une filière « lapin » qui n'existait pas avant. Il n'y avait que peu d'élevages de lapins, conduits de manière traditionnelle, au sol et les lapins creusent des galeries. Nous touchons ici à la dualité du projet, entre un objectif de développement sur le long terme avec la mise en place d'une filière (et donc la viabilité des différents acteurs depuis la production jusqu'à la commercialisation et la consommation) et un objectif de soutien à la sécurité alimentaire, sur le court terme et auprès des plus vulnérables. La mise en place, la consolidation et la pérennité d'une filière agricole (et d'autant plus d'élevage) est très complexe et nécessite un soutien conséquent dans la durée (notamment dans le contexte d'une région comme le Nord Kivu).

A la fin du projet LUVUPEL, 4391 bénéficiaires avaient reçu des kits d'élevage. Au cours du projet LUSAPEL, il y eut 1160 nouveaux bénéficiaires en année 1, 1355 en année 2 et 1730 en année 3.

Concernant l'indicateur de résultat « amélioration de la productivité du cheptel », la productivité numérique indiquée dans le CL est de 7 en année 3. Elle est en augmentation par rapport aux premières années du projet (l'indicateur indique 5,6 en année 1 et 5,2 en année 2). La productivité numérique reste néanmoins en-dessous du prévisionnel (objectif visé de 11 en année 3). Il est vrai que l'objectif peut être ambitieux, notamment en travaillant avec les ménages vulnérables.

L'élevage de lapin nécessite des compétences (et donc des formations) et de l'implication (pour l'hygiène, l'alimentation et le suivi). Mais aussi un minimum de (ré)investissement financier pour la réfection des cages, les soins et éventuellement l'alimentation.

Les ménages les plus vulnérables servis en première phase n'ont quasiment pas reçu de formation au moment des distributions (par manque de moyens humains). Ils ont simplement eu droit à une formation de 2 heures purement théorique avant la distribution des lapins, ce qui n'est pas suffisant, d'autant plus pour un public adulte ayant été peu ou pas scolarisé. Mais la formation a été nettement améliorée dès le début du projet LUSAPEL, avec la mise en place d'une équipe de 10 vulgarisateurs. Ceci a un aspect positif sur l'amélioration des techniques d'élevage : l'indicateur du résultat 1 du CL mentionne un taux d'application des thèmes de 77% pour l'année 3, ce qui est très bon.

Autre point positif : la qualité des cages à lapins s'améliore, grâce à l'expérience de l'équipe du projet. Au départ, les cages étaient basées sur un système de grillage de mauvaise qualité, qui se détériore vite. Ensuite, elles ont été construites en bois, d'une qualité qui s'améliore avec l'expérience, avec le choix d'essences plus résistantes pour que les lapins ne puissent pas les ronger. Mais le fond des cages se détériore quand même, à cause des urines et doit être régulièrement réparé. Parmi les bénéficiaires rencontrés, une majorité ont la capacité de réparer aux-mêmes ou d'assurer le coût des réparations. Cela démontre l'efficacité des activités d'élevage. Mais pour les ménages les plus vulnérables, l'argent issu de l'élevage est utilisé pour répondre aux besoins vitaux et n'est pas réinvesti dans l'élevage. Cela constitue pour l'évaluateur le principal frein au développement de l'élevage de lapins pour les ménages le plus vulnérables (qui seraient dans la catégorie A).

L'autre frein est que les ménages les plus vulnérables n'ont pas toujours un endroit où pratiquer l'élevage. Le critère du lieu a été appliqué de manière très souple pendant le LUVUPEL (avec des huttes détériorées, ou directement dans la maison, voire même la chambre) : on pouvait être bénéficiaire même si on n'avait pas de place dédiée pour l'élevage. Les plus vulnérables ont ainsi pu rencontrer des problèmes de place. Pour l'anecdote, une maman interrogée à ce sujet et par ailleurs très contente de la réussite de son élevage, témoignait du fait que les enfants avaient laissé leur chambre où était maintenant l'élevage de lapins pour dormir avec elle. Elle nous confiait, sur le ton de la plaisanterie : « les lapins ont délogé les enfants, maintenant ils mangent bien mais il dorment mal ».

Certains élevages parmi les plus productifs rencontrent aussi des limites en termes d'espace, de disponibilité en fourrage ou de vente pour les villages les plus éloignés, qui les incitent à limiter volontairement le nombre de saillies par an, avec 3 portées par an, alors que techniquement ils pourraient avoir 4 portées/an. Le fait que les éleveurs rencontrent ces limites constitue plutôt une contrainte positive, cela montre que l'élevage de lapin fonctionne. Néanmoins la limitation du nombre de saillies par an constitue aussi une explication de la productivité numérique plus faible que le prévisionnel.

La limitation en terme d'espace est aussi justifiée par le fait que les lapins ne sont pas vendus quand ils sont en âge de l'être mais quand il y a un besoin d'argent. En effet, les bénéficiaires rencontrés qui souhaitent vendre leur lapin, disent préférer vendre quand ils ont besoin d'argent (et garder le lapin jusque là) plutôt que vendre et garder l'argent. Le lapin sert alors de porte-monnaie.

des comités APESALE

Lors de la première phase du projet, les comités de chaîne de solidarité n'avaient pas un rôle précis ni de cahier des charges défini. Il y avait plus d'une dizaine de personnes qui se réunissaient mais comme aucune n'avait de rôle défini, ce n'était pas efficace (notamment en ce qui concerne les remboursements, aucune personne n'ayant cette charge).

Avec les comités PESALE puis le passage en association (APESALE), l'équipe dirigeante a été réduite à deux ou trois personnes (président, secrétaire et éventuellement trésorier) à laquelle s'ajoutent les CSAC (le nombre variant en fonction du nombre de bénéficiaires, chaque CSAC ayant en charge le suivi d'environ 40 bénéficiaires) et l'AVE (voir résultat 2).

Les membres du comité ont été formés et les APESALE ont des rôles clairs, ils :
-identifient les nouveaux bénéficiaires ;
-ont en charge le suivi des élevages et l'appui conseil ;
-gèrent les cotisations, en partie pour le paiement des soins ;
-organisent des réunions mensuelles ;
-rédigent mensuellement un rapport, qu'ils envoient aux vulgarisateurs ;
-peuvent organiser des ventes groupées ;
-gèrent le crédit rotatif (remboursement des animaux) ;
-peuvent gérer des champs communautaires (et des pépinières) ;
-gèrent parfois des boutiques d'intrants (les cantines).

Les 10 vulgarisatrices et vulgarisateurs, salariés du projet et présents sur l'ensemble du territoire, sont en permanence sur le terrain et ont un rôle clef dans le bon fonctionnement des comités APESALE (58 comités sont considérés opérationnels en fin d'année 3).

Les réunions mensuelles de formation sont notamment organisées avec les vulgarisateurs, sur les thème liés à l'élevage (hygiène, alimentation, reproduction, soins) ou à l'agriculture. Depuis juillet 2013, il existe une boite à outils sur différents thèmes liés à l'élevage des lapins (reproduction, hygiène, élevage des lapereaux ; voire exemples en annexe). Les bénéficiaires choisissent les thèmes qu'ils souhaitent aborder pour le recyclage (parfois c'est le vulgarisateur qui choisit s'il est très directif). Il existe aussi pour chaque thème un guide papier, constitué essentiellement d'image et peu d'écriture. Le petit manuel « c'est quoi être un bon éleveur de lapins » réalisé précédemment était trop compliqué pour les bénéficiaires (trop de littérature). Le nombre de formations ainsi réalisées est important. L'indicateur d'activité du CL mentionne le nombre de 699 pour les 3 premières années du projet LUSAPEL en nette augmentation (461 formations ont été organisées en année 3, toujours selon le même indicateur). Les comités interrogés évoquent un taux de participation bon (toujours supérieur à 50 %).

Il faut néanmoins mentionner que les membres des comités ont en règle générale une mauvaise connaissance des statuts et du règlement intérieur, qui ont été rédigés, à travers des ateliers de

concertation et des formations organisés par le projet. Toutefois, cela ne semble pas préjudiciable au bon fonctionnement des comités.

3.1.3 Impacts et effets

Comme vu dans le chapitre précédent, la mise en place, la consolidation et la pérennité d'une filière d'élevage de lapins nécessite du temps. Il est encore trop tôt pour connaître tous les effets et impacts de la mise en place d'une telle filière. Certains effets sont déjà néanmoins visibles (ou prévisibles).

Le lapin est un herbivore. Le développement de l'élevage de lapins entraine un problème de d'accès au fourrage, surtout en saison sèche, quand il reste des cultures au champ (après les récoltes, les champs sont laissés en « jachère » avant le semis suivant, ce qui permet à l'herbe de se développer). Pour la plupart des bénéficiaires rencontrés sur l'ensemble de la zone du projet, s'approvisionner en fourrage peut prendre du temps (le chiffre de 2 heures quotidiennes revient souvent) car le fourrage n'est pas toujours facilement accessible, mais les enfants participent à ce travail. Nous pouvons noter que la vente de fourrage se développe depuis 6 mois à Butembo, ce qui constitue un bon indicateur du développement de l'élevage de lapin. Néanmoins, les revendeurs de fourrage s'approvisionnent dans les villages autour de Butembo. Les bénéficiaires interrogés, éleveurs de lapins de ces villages, disent que cette situation les oblige à aller chercher leur propre fourrage plus loin.

Nous avons vu dans le présent chapitre qu'une majorité de comités était fonctionnelle. Un des effets positifs est le bon taux de remboursement pour le crédit rotatif. L'indicateur de résultat « fonctionnement correct du crédit rotatif » stipule que le taux de ménages ayant remboursé le crédit au bout de 1 à 2 ans est estimé en année 3 à 59%. A cela, s'ajoute les ménages ayant remboursé, mais en-dehors de la limite de 2 ans. Aussi, les bénéficiaires remboursent des lapins de 2 kg, donc en âge de se reproduire. Le bon taux de remboursement pour le crédit rotatif constitue une grande réussite du projet LUSAPEL.

Les données concernant l'utilisation des produits de l'élevage de lapins permettent d'avoir une idée des effets du développement de l'élevage de lapins sur la sécurité alimentaire. Les données recueillies par l'équipe projet sont en concordance avec les informations récoltées auprès des bénéficiaires lors de la mission de terrain. Ainsi, la part d'autoconsommation est estimée à 25% de la production. Dit autrement, les bénéficiaires évoquent au mieux 1 lapin consommé par la famille et par mois, mais plus souvent 1 lapin par trimestre. L'autoconsommation est possible car les bénéficiaires ont reçu des formations pour préparer et cuisiner le lapin. La viande de lapin est en règle générale appréciée.

Un peu plus de la moitié des lapins produits (53%) est utilisée pour la vente ou le troc. Parmi les lapins vendus ou troqués, la plus grande part est utilisée pour la scolarité (46 %). Les bénéficiaires citent les frais de scolarité comme première dépense : les lapins sont amenés à l'école en début d'année scolaire ou lorsque les enfants sont refoulés pour non-paiement. Un autre poste est l'achat d'aliment (17%). Une utilisation des lapins dans le sens de la sécurité alimentaire est aussi le paiement des baux agricoles (aussi appelés « redevances »). Cette utilisation est citée par les bénéficiaires. Les données chiffrées concernant cette utilisation ont été recueillies par l'équipe projet et un travail de capitalisation est en cours de réalisation.

L'équipe projet évoque aussi une évolution dans les mentalités des bénéficiaires, signe d'un effet positif du développement de l'élevage de lapins : « Au début, les bénéficiaires avaient le choix entre lapins ou chèvres (ou moutons). Ils préféraient la chèvre qui constitue un capital et a un rôle social. Mais l'élevage de chèvre a un impact réduit sur la sécurité alimentaire car la chèvre est épargnée et non consommée ou vendue régulièrement comme peuvent l'être les lapins. Aujourd'hui, les futurs

bénéficiaires souhaitent majoritairement recevoir des lapins. Ils savent qu'au besoin ils pourront acheter des chèvres avec l'argent issu de l'élevage de lapins ».

L'élevage de lapins se développant, plusieurs bénéficiaires de différents villages citent le problème de vol de lapins. En effet, le lapin attire l'intérêt de plus en plus, ce qui se traduit par des vols plus nombreux. Les voleurs creusent un trou dans les murs en terre pour commettre leur forfait. Les éleveurs ayant des élevages importants mettent en place des systèmes de protection avec des planches à l'intérieur des murs pour éviter que d'éventuels voleurs creusent des trous dans les murs.

3.1.4 Durabilité et recommandations

Il est certain que les bénéficiaires éleveurs de lapins souhaiteront continuer leurs activités d'élevage car ils y trouvent un intérêt, notamment financier. Mais il sera aussi nécessaire que les conditions soient réunies pour que l'élevage puisse se poursuivre (notamment en termes d'accès aux intrants et surtout aux soins). Ces conditions seront réunies si les comités poursuivent leurs activités, au moins à moyen terme. Les acteurs qui se mettent en place au long de la filière (vendeurs, collecteurs) pourront aussi peut-être palier par la suite une baisse de dynamisme des groupements.

De même, la durabilité des comités sera garantie, non seulement si les dirigeants y trouvent un intérêt financier mais aussi et surtout si les membres trouvent un intérêt à l'existence des comités, notamment en tant que fournisseurs de formations, soins et intrants et éventuellement en tant qu'intermédiaires pour la vente des lapins. Les comités constituent un maillon indispensable à la durabilité des élevages, permettant un bon taux de remboursement du crédit rotatif. Mais le statut d'association n'est pas une garantie. Le nouveau système avec 2 lapins sur 10 lapins remboursés qui sont gardés par le comité (en compensation de la diminution de l'indemnité payée par le projet) permettra de garantir un minimum d'intérêt financier pour l'équipe dirigeante des comités. C'est un aspect très positif, cela montre que le

projet réfléchit à la durabilité des effets du projet. Le fait que cette indemnité soit néanmoins maintenue jusqu'à la fin du projet est légitime car elle permet de financer les activités de suivi (pour les indicateurs du projet) et il est certain et normal que ces activités soient abandonnées après la fin du projet.

La durabilité des comités (qui permettra la durabilité des effets du projet avec le maintien des milliers d'élevage existants) n'est pas évidente, d'autant plus sur le long terme. Sur le moyen terme, cela peut être plus réaliste. Surtout, la poursuite de la chaine de solidarité après la fin du projet n'est en aucun cas garantie. La réussite de la chaine de solidarité pendant le projet est déjà très positive, le maintien de l'existant (en terme de nombre d'élevage) à la fin du projet serait déjà une gageure. Cela ne se fera pas partout, on sait déjà qu'il existe des comités plus dynamiques que d'autres, qui réussiront mieux à passer la transition en fin de projet. L'objectif est d'éviter un effondrement des comités à la fin du projet (avec disparition pure et simple).

Il sera important de maintenir la transparence sur les activités / fonctionnement des comités, avec des informations claires et globales, auprès de l'ensemble des membres, lors des réunions organisées. La transparence et le bon fonctionnement des comités rencontrés est un point très positif à mettre au crédit du projet. Il sera important de faire ressortir cet aspect crucial dans le travail de capitalisation sur la mise en place des comités de bénéficiaires.

Il sera aussi important de planifier un désengagement plus progressif en terme de soutien à l'élevage de lapins. Le désengagement progressif de VSF-B est indispensable pour que le système mis en place puisse s'alimenter seul et que le soutien apporté par l'ONG soit relayé par l'initiative endogène. En effet, le projet d'aide publique au développement (APD) soutient une dynamique de production avec différents acteurs qui se mettent en place. Il est important en terme de durabilité que cette dynamique se poursuive à la fin de l'APD. Pour que cela soit possible, il faut que le désengagement se fasse dans les meilleurs conditions possibles.

L'équipe projet en a bien conscience et des actions sont déjà menées dans ce sens, ce qui constitue un point positif. Notamment sur le thème du renforcement des capacités des éleveurs : les formations et réunions auprès des bénéficiaires se font avec une mise en retrait progressive des vulgarisateurs. Il sera important de continuer d'aller dans ce sens.

Le désengagement progressif de VSF-B concerne aussi l'aide apportée à travers la distribution de cages à lapins (et dans une moindre mesure des équipements annexes types mangeoires et abreuvoirs). En effet, le projet fournissait trois cages aux bénéficiaires de lapins. Depuis l'été 2015, VSF-B a débuté sa politique de désengagement : les bénéficiaires reçoivent des lapins s'ils peuvent avoir des cages par eux-mêmes. Le projet ne fournit plus de cages. Si ce souci de désengagement est nécessaire en année 8 d'un projet de 10 ans (LUVUPEL et LUSAPEL confondus), l'évaluateur a été confronté dans plusieurs villages aux conséquences négatives de la fin de ce soutien. Premièrement, c'est la rupture de la chaine de solidarité, avec de potentiels bénéficiaires qui se retirent des listes d'attente et ne vont plus aux réunions de formations car n'étant plus intéressés (le soutien n'étant plus jugé suffisant). Il est important aussi de préciser que les bénéficiaires qui reçoivent 3 lapins, ne doivent plus rembourser que 3 lapins (au lieu des 5) avec le nouveau système. Ce dernier point constitue un aspect très positif, il démontre que l'équipe projet réfléchit à sa politique de désengagement, en imaginant de nouvelles modalités de fonctionnement. Malgré cela, dans certains villages, la chaine de solidarité est en stand-by car les potentiels nouveaux bénéficiaires n'ont pas encore construits de cages. Deuxièmement et peut-être plus grave, ce sont des futurs bénéficiaires qui construisent des cages par leurs propres moyens. Cela pourrait constituait un effet positif car cela montre que les futurs éleveurs prennent la relève en construisant eux-mêmes. Néanmoins, sans soutien, les cages construites sont de mauvaises factures et ne respectent plus les normes pour la mise en place d'un élevage de « qualité ». Ces conditions d'élevage seront préjudiciables pour l'efficacité et la durabilité de ces élevages. L'évaluateur préconise d'améliorer encore les modalités de désengagement de VSF-B. L'équipe du projet a déjà travaillé sur ces aspects de durabilité en renforçant les capacités de menuisiers locaux, pour qu'ils puissent réaliser ou réparer des cages. Il serait pertinent de s'appuyer encore plus sur eux. L'idée pourrait être de soutenir la confection de cages par ces menuisiers, via une gestion des comités. Par exemple, le projet financerait la construction d'une cage, une deuxième serait donnée à crédit au bénéficiaire (et remboursée en lapins, une partie des lapins du crédit rotatif serait utilisée pour cela) et seulement la troisième cage serait achetée ou construite par le bénéficiaire, avec le soutien du comité. Cette solution permettrait aussi de renforcer le rôle central des comités. A minima, si cette proposition n'est pas retenue, il faudra soutenir les nouveaux bénéficiaires par des formations sur la fabrication de cages (avec éventuellement fourniture de matières premières).

photo : élevage de lapins, réalisées dans des conditions autres que celles promues par le projet

Il faudra aussi continuer de favoriser les échanges/formations en petits groupes d'éleveurs, d'un même village (pas forcément de villages voisins pour que cela soit plus simple et plus facilement poursuivi après le soutien du projet). Ces rencontres doivent permettre de consolider les échanges entre voisins. Il n'est pas nécessaire que cela se fasse systématiquement avec ou chez un éleveur pilote (qui a reçu des équipements supplémentaires). Il faut néanmoins préciser que tous les éleveurs ont commencé dans les mêmes conditions, les équipements supplémentaires ont été donnés aux meilleurs éleveurs, désignés de manière participative par chaque comité. Ces éleveurs sont devenus des pilotes. C'est une méthode pour récompenser les meilleurs et inciter les moins bons à s'améliorer. Les éleveurs pilotes n'ont donc pas commencé avec ce statut et ce niveau. Mais d'autres éleveurs réussissent sans être pour autant au « niveau » des éleveurs pilotes. D'autant plus, que les conditions de l'éleveur pilote peuvent être aujourd'hui trop éloignées des conditions « réelles » des plus vulnérables (en terme d'espace, de moyens financiers, ou même de niveau de compétences) et en cela même être décourageant pour ces éleveurs « moins avancés ». Des échanges sont déjà menés avec des éleveurs autres que les « éleveurs pilotes » : il est important de continuer ces échanges.

3.2 Le dispositif de santé animale de proximité est consolidé et viabilisé

3.2.1 Pertinence et cohérence

Le lapin est un animal sensible à différentes maladies (notamment la coccidiose et la gale au Nord Kivu) et pour que l'élevage de lapins puisse réussir, il est nécessaire que l'éleveur ait accès à des soins. Le projet a initié la création d'une filière « lapin » qui n'existait pas avant. De même, si des pharmacies vétérinaires existent dans les villes de Butembo et Béni, avant le projet, les ménages villageois n'ont pas (ou peu) accès aux soins vétérinaires.

Dans ce contexte, il est pertinent de mettre en place un Service Vétérinaire Privé de Proximité (SVPP). Pour renforcer la légitimité de ce SVPP, la démarche a été pertinente : l'équipe projet a organisé un atelier de concertation réunissant différents acteurs.

Le dispositif de santé animale de proximité repose aujourd'hui sur 1 clinique vétérinaire rurale (CVR) à Musienene et deux cliniques vétérinaires urbaines (CVU) à Butembo et Beni. Ces 3 cliniques vétérinaires sont gérées par des docteurs vétérinaires qui ont été sélectionnés selon un processus transparent avec implication de l'association des médecins vétérinaires du Congo et le ministère de l'agriculture et de l'élevage (AGRIPEL). Il faut noter que le vétérinaire privé (VP) de Musienene a été installé par le LUVUPEL en 2009. Celui de Butembo a été installé en 2011 sur initiative propre et a reçu un appui du PROMELVU en 2012. L'actuel VP de Beni a remplacé, en janvier 2014, l'ancien de Beni (installé en 2010) dont la collaboration avec le projet a été arrêtée.

Les VP ont reçu des appuis remboursables (motos) et non remboursables (kit de médicaments, petit matériel, subvention à 100% du loyer de la clinique pendant une année…). Ils ont aussi reçu une formation en gestion, dans le cadre du LUSAPEL.

Les VP collaborent, sur base d'une convention, avec environ 77 Auxiliaire Villageois d'Elevage (AVE), des bénéficiaires choisis par leurs pairs pour pratiquer les soins vétérinaires. Ainsi, les bénéficiaires contactent les AVE en cas de besoin. Les AVE ont reçu des formations théoriques (3 jours) mais aussi pratiques (3 jours en groupe avec les vétérinaires privés et de l'Etat). Les AVE ont reçu le matériel pour débuter leurs activités.

<u>la gratuité des soins</u>

En fin de projet LUVUPEL, en raison d'un taux de mortalité trop élevé dans les élevages de lapins, les bénéficiaires ont pu bénéficier d'un an de gratuité des soins. Cette stratégie était mise en place pour répondre à un besoin ponctuel, mais cela a eu un impact négatif sur le paiement des soins par les bénéficiaires les années suivantes. Sans doute la communication sur la fin de la gratuité n'a pas été parfaite, car les comités interrogés témoignent d'une mauvaise compréhension des bénéficiaires : certains ont pensé que le projet continuait à payer les soins vétérinaires les années suivantes. Cette situation a entrainé des problèmes de dettes, des éleveurs par rapport aux AVE et par ricochet, des AVE auprès des CVR.

De plus, cela a créé une certaine inégalité entre les bénéficiaires vis à vis de la gratuité des soins : ce sont seulement les bénéficiaires qui ont reçu des lapins en première phase qui ont pu bénéficier d'une année de soins gratuite, pas les bénéficiaires du projet LUSAPEL.

Le système de gestion par les comités (cotisation de 1000F/mois, 200 F pour le comité, 800F pour le paiement des soins) est pertinent mais le désengagement de VSF-B aurait pu être plus progressif. On aurait en effet pu imaginer que pour faire suite à la gratuité, le projet finance la moitié de la cotisation puis progressivement ne finance plus. Si aujourd'hui ce fonctionnement serait un retour en arrière, mis en place en début de LUSAPEL, il aurait peut-être pu permettre d'éviter les problèmes de dettes et de non-paiement de la cotisation.

photo : AVE

3.2.2 Efficacité et efficience

Mettre en place un Service Vétérinaire Privé de Proximité fonctionnel et viable constitue une gageure dans le contexte d'insécurité de la région Nord Kivu.

Les AVE sont au centre du dispositif. L'équipe du projet ayant impliqué les services de l'Etat dès le début, les AVE sont légitimes (les représentants de l'Etat les autorisent à pratiquer des actes vétérinaires, en-dehors des injections et à condition que cela soit limité au petit bétail). Cela constitue un point très positif à porter au crédit de l'équipe du projet. Les AVE ont maintenant de l'expérience et la confiance des autres éleveurs.

Sur les trois cliniques vétérinaires mises en place par le projet, seul le vétérinaire de Musienene maintient un lien étroit avec les AVE de sa zone. Il est lui-même régulièrement sur le terrain où il peut rencontrer les AVE. Ceux-ci s'approvisionnent aussi régulièrement dans sa clinique ou dans l'un des trois points relais qu'il a mis en place pour une meilleure présence sur son territoire. Un bon indicateur de l'implication des cliniques vétérinaires dans le projet est en effet la création ou non de points relais. Concernant l'accès aux médicaments pour les AVE, d'autres pharmacies vétérinaires existent à Butembo et à Béni (le problème de concurrence pour les CV est positif pour le projet). L'AVE va ou ira au plus près, voire au moins cher. Mais cela peut poser un problème de suivi /conseil / contrôle par les vétérinaires privés. Le principe de dispositif de contrôle partagé mis en place par VSF-B (Organisation Professionnelle, Etat et vétérinaire privé) ne fonctionne pas pleinement, dans la mesure où les trois structures ne jouent pas toutes leur rôle de contrôleur. En effet, les services déconcentrés de l'Etat et les comités APESALE jouent ce rôle de contrôle. Néanmoins, concernant les vétérinaires privés, seul celui de Musienene maintient un lien étroit avec les AVE de sa zone et peut ainsi assurer

un suivi et contrôle conséquent des AVE. L'équipe projet a une bonne connaissance du niveau de fonctionnalité des CVR car elle utilise une grille de fonctionnalité des CVR qui permet d'avoir une idée précise sur le niveau de fonctionnalité de chaque CVR.

De même, le projet a une bonne connaissance du niveau de fonctionnalité des AVE. Selon la grille de fonctionnalité des AVE, sur les 77 AVE mis en place par le projet (cf indicateur d'activités du CL), 51 sont jugés efficaces (cf indicateur du résultat 2). Les AVE sont jugés sur différents critères tels que : Combien l'AVE soigne-t-il de bénéficiaires ? De non bénéficiaires ? Avec quels résultats ? Est-ce qu'il pratique tous les traitements ? Quel est son bénéfice ? Cela signifie que 2/3 des AVE sont jugés efficaces, ce qui constitue un très bon pourcentage, à mettre au crédit du projet.

Le système de gestion par les comités sous forme d'une cotisation mensuelle permet, en plus d'assurer une source de financement (certes faible) pour le comité, de garantir un minimum de financement des soins vétérinaires. Ce système est très positif et est à mettre au crédit de l'équipe projet. Avant la mise en place de ce système, les éleveurs devaient payer les soins directement à l'AVE et nous avons vu qu'il y a des problèmes de dettes. Aujourd'hui, chaque éleveur qui cotise, a un carnet de soin (que l'AVE a en double) qui permet de suivre les différents traitements appliqués par l'AVE. Il existe de plus une grille de tarification : ainsi, l'éleveur sait à l'avance le coût de l'intervention de l'AVE. Cette notion est importante car les villageois, qui ne font traditionnellement que rarement intervenir un vétérinaire, imaginent que les tarifs des soins sont forcément très élevés. Les AVE enquêtés se disent satisfaits des tarifs négociés avec le projet. Malgré l'intérêt de ce système, tous les membres des comités ne paient pas la cotisation. Il sera pertinent de recueillir et traiter les données concernant le taux de cotisation, qui constitue un bon indicateur pour évaluer la « durabilité potentielle » du SVPP (le taux de cotisation peut être influencé par plusieurs facteurs dont il faudra alors tenir compte). Ce taux de cotisation sera difficile à améliorer et il est à craindre que la sensibilisation ne soit pas suffisante.

photo : vétérinaire de Musienene et son assistant

3.2.3 Impacts et effets

Le SVPP efficace mis en place par le projet a un impact positif sur la diminution de la mortalité dans les élevages de lapins : en année 3 du LUSAPEL, les taux de mortalité sont proches de ceux prévus, 7% de mortalité pour les adultes et 26% pour les lapereaux.

Nous pouvons néanmoins noter que la mortalité (notamment des lapereaux) reste plus élevée pendant la saison pluvieuse. En saison pluvieuse, le problème est entre autres l'humidité du fourrage qui est porteur de parasites et de germes, qui provoquent des diarrhées et affaiblissent les lapereaux. En effet, le docteur Hangi Mulayi, vétérinaire privé de Musienene nous le confirme : « Les hôtes intermédiaires et les formes infestantes de maladies comme la verminose sont plus actifs pendant la saison des pluies durant laquelle les larves remontent le long des herbes. Il y a aussi pendant la saison pluvieuse une prolifération plus rapide des coccidies ». Un autre problème est la fermentation du fourrage vert : un fourrage vert fermenté ne doit pas être donné au lapin.

La formation des bénéficiaires ainsi qu'un SVPP efficace ont aussi permis la mise en place de soins préventifs systématiques chez les bénéficiaires cotisants. En effet, les principaux soins pratiqués par les AVE sont préventifs, auprès des lapines et des lapereaux : vitamines, déparasitage et traitement contre la coccidiose ; avant saillie, au moment des naissances et du sevrage. Les traitements durent entre 3 et 7 jours. En curatif, le principal traitement est contre la gale. L'intervention systématique des AVE en préventif a pour effet un bon état sanitaire des élevages de lapins.

Un autre impact positif est le développement dans les villages d'une offre de soins pour les non-bénéficiaires (pour le petit bétail) qui était inexistante avant la mise en place du projet. Pour évaluer plus précisément cet impact, il sera pertinent d'analyser les données sur le nombre d'interventions de la part des AVE et des vétérinaires installés par le projet auprès des non-bénéficiaires du projet.

3.2.4 Durabilité et recommandations

Comme vu précédemment, la durabilité des soins est indispensable pour la durabilité des élevages. Les AVE continueront leur activité dans la durée si celle-ci est viable économiquement. Les soins faits par les AVE auprès de non-bénéficiaires vont dans le sens de cette viabilité. De même la mise en place d'AGR chez les AVE par le soutien à l'élevage est bénéfique : si eux-mêmes ont besoin de soins pour leur élevage, cela les incitera à poursuivre cette activité de fourniture de soins.

Il sera nécessaire de remplacer ou doubler les AVE quand il y a besoin. Si le constat est fait dans certains villages et pour différentes raisons que la mise en place d'un AVE fonctionnel n'est pas possible, il peut être intéressant de réfléchir à une formation directe et de base de certains éleveurs les plus « productifs ». Ces formations se feraient essentiellement en ce qui concerne les soins préventifs, obligatoires à un bon état sanitaire des élevages de lapins. Attention, ces formations ne doivent être mises en place qu'en dernier recours, seulement si le système AVE ne peut pas marcher, car ailleurs cela serait néfaste au développement des activités de l'AVE.

Il faut aussi continuer la formation continue des AVE. Dans les principes du SVPP et par souci d'appropriation et de durabilité, après les premiers appuis et formations (2 à 3 ans d'appuis), la formation sur le terrain (suivi-encadrement) est de la responsabilité du vétérinaire privé. Il faudra aussi continuer d'impliquer les services de l'Etat, en s'assurant du lien entre AVE et vétérinaire de l'Etat au niveau de la localité ou de la chefferie.

3.3 Les productions agricoles sont accrues et diversifiées et mieux intégrées avec les productions animales

3.3.1 Pertinence et cohérence

des cultures maraîchères

Le système de jardin « kitchen garden » issu de l'expérience du Rwanda et utilisé pour éviter le lessivage des sols dans les terrains en pente et ainsi maintenir leur fertilité n'était pas pertinent dans le contexte du Nord Kivu. Les « kitchen garden » sont basés sur un système de « murets » en briques disposées en cercle, à l'intérieur duquel le jardin est cultivé. Ce système n'est pas adapté au Nord Kivu où il n'y a pas la même pression foncière qu'au Rwanda et les terrains où sont cultivés les potagers ne sont pas forcément en forte pente. De plus ce système a un coût élevé. L'équipe projet ayant conclu que les « kitchen garden » n'étaient pas pertinents, le même système avec des troncs de bananiers, moins cher mais pas durable, n'a pas été envisagé.

photo : bénéficiaire dans un « kitchen garden »

La démarche de développer les pépinières pour les cultures maraîchères avec les comités est pertinente. Les comités reçoivent les semences (choux, poireaux, ognons et amarante) et développent les pépinières pour ensuite donner les plantules aux bénéficiaires ou en revendre aux non-bénéficiaires. Cela permet de renforcer le rôle central des comités. De plus, cultiver en pépinière des plants maraîchers dans de bonnes conditions nécessite de respecter un itinéraire technique précis et donc des compétences. Les formations pour acquérir ces compétences et le suivi des cultures peuvent être plus facilement mises en place dans le cadre de « parcelles communautaires », comme cela est le

cas avec les comités PESALE. Et ce d'autant plus que les vulgarisateurs ne sont que 10 pour toute la zone d'intervention et n'auraient donc pas la possibilité de suivre dans de bonnes conditions des parcelles individuelles.

des cultures vivrières

Les activités de cultures vivrières prévues ne sont pas initialement prévues pour améliorer l'élevage de lapin mais dans un souci de sécurité alimentaire des ménages (qualité nutritionnelle) au même titre que les cultures maraîchères. Néanmoins, les activités de cultures vivrières sont aussi réalisées pour l'alimentation des lapins (le maïs est utilisé pour préparer le concentré). Nous sommes là encore sur la question de la dualité entre la mise en place d'une filière et le soutien aux populations les plus vulnérables.

C'est pour cela qu'il est important de connaître avec précision le statut des bénéficiaires. Si le soutien à la culture de maïs pour produire du concentré pour l'élevage de lapins peut se justifier pour une catégorie de bénéficiaires ; pour les plus vulnérables, le soutien au développement des cultures vivrières doit être fait dans une optique de cultures vivrières justement et d'alimentation de la famille. Le soutien pour les différentes catégories de bénéficiaires ne sera pas forcément identique (en termes de modalité).

De plus, initialement, l'élevage de lapin a aussi été choisi (par rapport à la volaille notamment) car le lapin, animal herbivore, valorise l'herbe. L'utilisation du concentré, s'il améliore les performances de l'élevage, remet aussi en cause la pertinence de l'élevage de lapins par rapport à l'élevage de volailles notamment (même si l'apport de concentrés dans l'élevage de lapins n'est pas obligatoire, à la différence de l'élevage de volailles). De plus, il y a aussi la question de la qualité du concentré, et l'utilisation de farine animale interdite dans d'autres pays, notamment en Europe. Le procédé d'obtention des farines est différent par rapport à celui employé lors de la crise « de la vache folle », puisque c'est en général de l'os calcine réduit en poudre. Cette poudre d'os est largement utilisée en Afrique mais surtout pour l'alimentation des volailles. Même s'il n'a, à notre connaissance, jamais été relaté de problèmes sanitaires liés à l'utilisation de poudre d'os dans les concentrés, le fait de nourrir des herbivores avec des produits issus d'autres animaux peut légitimement poser question.

De même, soutenir la plantation d'arbres fruitiers en distribuant des plantules (maracuja, goyavier et prune du Japon) est pertinente en termes de sécurité alimentaire. En effet, les fruits peuvent constituer une diversification alimentaire et ont des valeurs nutritives indéniables.

L'indicateur du résultat 4 « pourcentage de ménages pratiquant au moins 3 types de culture » censé indiquer l'augmentation de la diversification des types de cultures chez les bénéficiaires, s'appliquerait plutôt au résultat 3. Dans tous les cas, il n'est pas pertinent : traditionnellement les ménages villageois pratiquent déjà plus de trois cultures (par exemple en association : maïs, haricot et patate douce).

des cultures de plantes fourragères

Dans le cadre du résultat 3, le projet a distribué 21480 boutures des plantes fourragères graminées (*Pennisetum purpureum et clandestinum, Tripsacum laxum et Bracchiaria ruziziensis)* et légumineuses (*Desmodium, Leuceana glauca, Calliandra*) à 716 ménages bénéficiaires. Comme vu précédemment, les éleveurs rencontrent des difficultés pour s'approvisionner en fourrages, et les activités visant à renforcer la production de fourrages (en quantité mais aussi en qualité) sont pertinentes.

L'accès à la terre constituant une limite (d'autant plus pour la zone montagneuse autour de Butembo), les parcelles ne peuvent pas être consacrées aux cultures fourragères. Dans ce sens, la démarche du projet est pertinente : il n'y a pas eu de champs dédiés (mêmes communautaires) à la culture fourragère mais des plantules fournies individuellement pour être plantées autour de la maison ou de la parcelle (les bénéficiaires recevant le nombre de plantules qu'ils jugeaient pouvoir planter).

des compostières

Les comités PESALE ont reçu des kits de compostage (brouettes, pioches, houe…) et les bénéficiaires des formations pour mettre en place des compostières. Ces activités sont pertinentes car le compostage permet de notamment de valoriser les déjections des lapins.

des boutiques d'intrants

L'équipe du projet a appuyé la mise en place de 11 boutiques d'intrants, gérées par les comités PESALE. Le soutien s'est fait de différentes manières : aménagement des étagères, loyer payé pendant un an, apport en fond de roulement (800 $ pour chaque boutique) et lot d'intrants de base : outils agricoles, semences, bottes, stock d'aliment pour lapins. Ces boutiques d'intrants (appelés cantines par les villageois) vendent aussi des denrées de première nécessité (sucre, savon, allumettes, haricot, riz…).

Les boutiques d'intrants étaient censées être mises en place dans les villages reculés (où l'accès aux intrants est plus difficile) mais l'équipe projet a jugé que dans certains villages parmi les plus reculés les comités n'étaient pas assez dynamiques. La mise en place de boutiques d'intrants est pertinente car cela peut permettre aux villageois d'avoir accès aux intrants et de renforcer les comités PESALE. Néanmoins, si les comités ne sont pas assez compétents pour une bonne gestion des boutiques, alors les boutiques d'intrants peuvent être une charge (notamment financière) trop importante pour les comités.

photo : bénéficiaire travaillant dans sa compostière.

3.3.2 Efficacité et efficience

des cultures maraîchères

Les membres des comités interrogés évoquent la bonne qualité des semences maraîchères, précisant même parfois que les variétés sont meilleures que celles trouvées sur le marché. Mais ils précisent aussi parfois avoir rencontré des problèmes de manque de pluies qui n'ont pas permis que les cultures se développent convenablement. En effet, la question de l'eau (et donc de l'irrigation) est centrale pour les cultures maraîchères et mérite d'être approfondie. Il est en effet nécessaire que les cultures maraîchères soient irriguées si elles sont développées pendant la saison sèche (ce qui est pertinent, en saison sèche, la pression des maladies est plus faible). Cela nécessite la présence d'un point d'eau (cours d'eau ou puit) à proximité des parcelles. En saison humide, il sera d'autant plus important de réfléchir à comment lutter contre les maladies et quels produits phytosanitaires utilisés.

des cultures vivrières

Les cultures vivrières ont été mises en place en 2015 et n'ont pas encore été récoltées. Il est donc encore trop tôt pour évaluer l'efficacité de cette activité.

des arbres fruitiers

Le projet a obtenu de bons résultats avec l'activité de mise en place de plants fruitiers : le taux de reprise des plantules est de 71 %. L'équipe projet mentionne 985 vergers installés en année 3, soit 4924 plantules. Un problème de reprise parfois mentionnée par les bénéficiaires est lié à la sécheresse. Aussi, dans certains villages, les bénéficiaires témoignent que les pruniers ne sont pas adaptés, les arbustes ne se développant pas.

des cultures fourragères

Les plantules fourragères ont été installées récemment autour de la maison d'habitation ou du champ et il est encore trop tôt pour évaluer l'efficacité de cette activité. Un indicateur d'efficacité serait si les bénéficiaires remultiplient à partir des plantules reçus (pour développer la culture) ou non.

des compostières

De nombreuses sessions de formation ont eu lieu (127 pour les 3 premières années du projet). L'équipe du projet note une amélioration dans l'utilisation des compostières : « Avant, les bénéficiaires confondaient trou à ordure et compostière, aujourd'hui c'est mieux ». Cette amélioration est confirmée par les indicateurs du cadre logique : en année 3, 39 % des ménages disposent d'une compostière fonctionnelle. Bien qu'inférieur au prévisionnel (60%), ce taux est en nette augmentation. Le problème le plus fréquemment mentionné est la non protection des compostières (pas de « toit ») pour certaines.

Autrement, certains bénéficiaires se contentent de balayer les déjections des lapins et les déposent ainsi dans leur jardin. Il existe aussi un système où les déjections sont laissées décomposées dans l'eau et sont ensuite épandues ainsi.

Boutiques d'intrants

Les résultats sont annoncés très disparates par l'équipe du projet. En consultant les comptes d'exploitation des BI en 2015, on remarque que les résultats nets varient de -83 $ à +2127 $ (suivant notamment l'installation récente ou ancienne du magasin). Seul le magasin de Mabasele a connu un résultat net négatif (-83 $) du fait de l'insécurité qui a prédominé dans cette zone. Ceci tend à prouver que les boutiques d'intrants sont en général fonctionnelles, malgré certaines difficultés. Parmi les

difficultés citées, nous pouvons évoquer le manque de suivi de la part des comités dont les membres n'ont parfois pas suffisamment de compétences (et ce malgré les formations assurées par le projet) ou le manque d'implication (les comités PESALE enquêtés ont parfois trop délégué à la vendeuse salariée par le comité). Trois comités PESALE développent les activités de leur boutiques d'intrants de manière conséquente, avec un capital qui évoluent vers 1300-1400 $.

photo : boutique d'intrants de Nyabili

3.3.3 Impacts et effets

<u>des cultures maraîchères</u>

L'impact économique est plus ou moins important en fonction des zones. A Béni, l'impact du développement des cultures maraîchères est important car avant le projet, les bénéficiaires pratiquaient peu le maraîchage. Nous avons vu qu'il est nécessaire de réfléchir à l'utilisation de produits sanitaires pour le développement des pépinières. Pour limiter l'impact négatif sur la santé des utilisateurs (qui ne sont pas forcément formés à leur utilisation) et éventuellement des consommateurs, il sera nécessaire d'utiliser des produits phytosanitaires naturels. Des essais sont déjà en cours (avec l'utilisation d'urine de lapins, de piment ou de tabac).

<u>des arbres fruitiers</u>

Cinq plantules ont été distribuées par bénéficiaire (fruits de la passion, goyavier, prunier du japon). Une telle quantité peut paraître limitée mais nous sommes au niveau du jardin de case et la quantité est à la mesure de la cible visée : le ménage.

La plantation d'arbre fruitier vise à terme l'amélioration du Score de Diversité Alimentaire des Ménages (SDAM) et à assurer une alimentation plus équilibrée avec le disponible local. L'indicateur du cadre logique « amélioration qualitative de l'alimentation des ménages » nous indique une amélioration du SDAM (7,1 en année 3, ce qui est supérieur au prévisionnel de 5,5). C'est un effet très positif atteint grâce à l'efficacité de plusieurs activités du projet. L'amélioration du SDAM est ainsi difficilement attribuable aux seules plantations d'arbres fruitiers.

Des enquêtes spécifiques seront nécessaires pour mesurer les effets spécifique de la plantation des arbres fruitiers sur la diversité alimentaire et la sécurité économique des ménages. Il sera ainsi pertinent d'analyser l'utilisation qui est faite des fruits (consommation, transformation en jus, vente), mais aussi de suivre le taux de reprise des plants sur la durée (dans un premier temps, une année après la distribution).

Des problèmes liés au chapardage des enfants ou à la divagation des animaux (chèvres essentiellement) sont mentionnés.

des cultures fourragères

L'impact du développement de nouvelles cultures fourragères sur l'élevage de lapins sera à analyser en enquêtant auprès des éleveurs.

Dans un souci de performance de l'élevage, il faudra aussi s'intéresser à la question de la rentabilité de l'utilisation du concentré en fonction du prix de vente du lapin (qui peut varier selon l'éloignement des villages) et du prix du concentré (qui évolue).

3.3.4 Durabilité et recommandations

Pour la durabilité des cultures maraîchères et vivrières, il faudra s'assurer que les comités PESALE puissent avoir accès à des semences de qualité.

Dans le but de venir en soutien aux ménages les plus vulnérables pour lesquels les activités d'élevage de lapin ne sont pas adaptées, des activités de cultures vivrières et maraichères pourront être spécifiquement développées. L'appui aux ménages les plus vulnérables pourrait être fait en-dehors d'un système de remboursement. De manière générale, il est nécessaire de s'assurer que le système de crédit rotatif soit applicable aux systèmes de culture dans le contexte du Nord Kivu. Notamment, il faut s'assurer que les semences sont de lignée pure et non hybrides et peuvent être semées en deuxième génération. Il faut aussi réfléchir aux possibilités de traitement pour la conservation et au lieu de stockage, entre le moment de la récolte et celui du semis.

3.4 La situation économique et nutritionnelle des ménages vulnérables est confortée par des actions multidimensionnelles

3.4.1 Pertinence et cohérence

des activités génératrices de revenus

Les vétérinaires privés (VP), 19 AVE (parmi les plus efficaces) et des éleveurs dits pilotes (des bénéficiaires désignés par leurs pairs comme étant les « meilleurs ») ont reçu, ce que l'équipe du projet appelle des unités de démonstration gratuites (tôles bâtiment, portes…) pour développer leur propre activité génératrice de revenus, sous forme d'élevage.

Dans un contexte comme le Nord Kivu, il est important de mener des actions pour rendre plus durables les SVPP, notamment par la diversification des sources de revenus. Ainsi le développement d'AGR auprès des VP peut leur permettre de consolider économiquement leur situation. Il est d'autant plus pertinent de mettre en place des AGR sous forme d'élevage chez les AVE : si eux-mêmes ont besoin de soins pour leur élevage, cela les incitera à poursuivre l'activité de fourniture de soins.

Le risque d'y consacrer trop de temps au détriment des activités de soins est faible : en cas de besoin, si l'AGR prend beaucoup d'ampleur, les bénéficiaires emploient un salarié pour les activités quotidiennes, eux-mêmes se consacrant à la gestion de cette activité.

Si l'équipe du projet souhaite des données chiffrées pour argumenter la pertinence d'une diversification des sources de revenus des professionnels de la santé animale dans le contexte du Nord Kivu, il sera pertinent d'analyser les comptes d'exploitation des CVR/CVU et AVE.

L'équipe du projet a aussi soutenu le développement d'AGR sous une autre forme : des bénéficiaires ont eu la possibilité d'avoir accès au micro-crédit. La gestion de ces micro-crédits est déléguée aux comités PESALE, ce qui est pertinent car cela renforce le rôle des comités. Pour être bénéficiaire du micro-crédit, il y a plusieurs critères à respecter parmi lesquels : le bénéficiaire doit déjà avoir remboursé les dettes précédentes, participer aux réunions et avoir la volonté de développer une activité génératrice de revenus. Ces critères sont pertinents, on peut espérer qu'ils permettent un bon taux de remboursement.

Avant de percevoir le crédit, chaque bénéficiaire cite l'activité qu'il souhaite pratiquer : souvent le petit commerce, ou la culture de vivres (location de terre, achat semence ou paiement de la main d'oeuvre agricole). Les activités de petit commerce concernent principalement l'achat de vivres produites au village (manioc, arachide, haricot, maïs, bananes plantains, etc.) et vendues au marché ; et inversement l'achat de denrées au marché (poisson salé ou fumé, légumes, sel, savon) vendues au village. Ces activités sont pertinentes car le développement du commerce de vivres dans les villages permet d'améliorer l'accès à ces vivres pour les villageois et a donc un impact positif sur la sécurité alimentaire.

Pertinence de la stratégie de commercialisation

Comme vu précédemment, le projet a initié la création d'une filière « lapin » qui n'existait pas avant. Il n'y avait que peu d'élevages de lapins, conduits de manière traditionnelle, au sol. Le commerce de lapins n'était pas non plus très développé : par exemple, on ne trouvait pas de lapins sur le marché de Béni, et un seul restaurant à Butembo proposait de la viande de lapin. De manière générale, il était difficile de localiser les clients et les vendeurs. L'élevage de lapin se développant avec l'aide du projet, il était indispensable de travailler sur un débouché pour les produits de l'élevage. En ce sens, les activités de sensibilisation et de promotion de la viande de lapin ou de soutien à la commercialisation sont pertinentes.

La démarche suivi par l'équipe projet était aussi pertinente : un atelier de concertation de grande ampleur a été organisé sur 3 jours et environ 50 personnes (parmi lesquelles des représentants d'AGRIPEL, d'ONG et d'associations locales, les membres des comités PESALE, des bénéficiaires) étaient présentes pour plancher sur la stratégie de commercialisation.

Le projet a impliqué tous les acteurs potentiels de la commercialisation du lapin. A Butembo, l'équipe du projet a travaillé avec une association de revendeurs. Le projet a appuyé au total 5 revendeurs, 4 à Butembo et 1 à Béni (sélectionnés sur différents critères, comme celui d'avoir au moins 3 ans dans le métier). Les vendeurs ont reçu un fond de roulement et le financement de 50% du prix d'une moto, les autres 50% étant financés à crédit par les vendeurs. Le projet a aussi permis la construction de 8 points de vente, qui ont ensuite reçu des cages et des balances. Un poste de vente a été construit à Beni en 2014. Les autres postes de vente se trouvent notamment au niveau des marchés de Butembo, Kyondo, Luotu, Masereka, Kyatsaba, Kipese, Oicha.

Le projet a aussi impliqué les comités PESALE, qui peuvent jouer un rôle d'intermédiaire entre les vendeurs et les éleveurs, et avoir un lieu de rassemblement / point de collecte (tel que la BI) ou non. Les comités ont été dotés en balance et il y a eu un travail auprès des bénéficiaires pour les amener à vendre le lapin au kilo, ce qui est pertinent dans une optique de rentabilité de l'élevage.

L'équipe du projet a aussi travaillé avec les restaurants en formant les cuisiniers à la préparation du lapin et en les dotant de cages à lapins.

Le projet a aussi développé des activités de sensibilisation (notamment sur les vertus de la viande blanche) par l'affichage de posters et via la radio, le premier média dans la zone et au Congo (des personnes considérées comme influentes telles que les médecins chefs ont témoigné dans des spots radios). Les ONG CEAPRONUT et AFNAC partenaires du projet, ont développé des séances d'éducation nutritionnelle et de démonstration de techniques culinaires. Toutes ces activités sont pertinentes car la consommation de viande de lapin ne faisant pas partie des habitudes alimentaires de la zone, les consommateurs ignoraient la valeur nutritionnelle de la viande de lapin ou même comment préparer la viande.

photo : point de vente de Kyondo

3.4.2 Efficacité et efficience

des AGR

Les élevages des AVE rencontrés lors de la mission de terrain sont bien suivis techniquement et clairement en développement (notamment en termes de nombre d'animaux reproducteurs). Il faudra que l'équipe projet recueille les données concernant l'ensemble des AVE, pour que l'on puisse clairement se positionner sur le niveau d'efficacité des AGR des AVE.

De même, nous manquons de données précises sur les AGR développées par les vétérinaires privés. L'équipe projet témoigne néanmoins d'une réussite mitigée, en précisant que les AGR sont en partie improvisées et pas bien suivies techniquement (inconsistance dans la distribution de fourrages et de concentrés, passage irrégulier et relativement distancé…), ce qui se traduit par une productivité non optimale et une rentabilité compromise (surtout pour celle de Beni). Nous pouvons mentionner que le vétérinaire de Musienene semble motivé par le développement de ses AGR (élevage de lapins et de porcs) souhaitant pouvoir échanger avec des éleveurs porcins français sur des questions techniques (notamment sur l'insémination artificielle).

Concernant les activités de micro crédit et selon l'équipe projet, environ 900 crédits ont été alloués pour un total de 19 villages. Le crédit est de 25 $ à rembourser en 3-4 mois. Cette activité a débuté en juillet 2014. L'efficacité de cette activité est prouvée par le taux de remboursement : 67,1% (662 crédits déjà remboursés sur les 986 au total). Ce taux est très bon car il faut aussi compter les crédits qui ne sont pas encore remboursés mais le seront d'ici la fin du projet. Ainsi, les comités PESALE interrogés témoignent que la majorité des bénéficiaires remboursent le crédit mais beaucoup en-dehors des délais. L'efficacité de cette activité est aussi prouvée par le fait que les bénéficiaires renouvellent souvent le crédit une fois celui-ci remboursé. Ainsi les bénéficiaires interrogés témoignent renouveler 2, 3 et jusqu'à 4 fois leur crédit. Selon l'indicateur du cadre logique, en année 3, 175 bénéficiaires ont renouvelé au moins une fois leur crédit. Cet indicateur est intitulé « nombre de bénéficiaires tirant un revenu satisfaisant des AGR » mais devrait être intitulé « nombre de personnes ayant renouvelé au moins une fois leur crédit » car c'est cette donnée qui est effectivement renseignée. La notion de « revenu satisfaisant » est différente, et nécessiterait d'être d'abord définie si l'on souhaite la renseigner.

de la stratégie de commercialisation

Les points de vente construits avec le projet sont fonctionnels. Ils ont été installés dans des villages choisis comme étant des centres de commercialisation. Les lapins sont commercialisés à environ 2 à 2,5 kg de poids vif, entre 3.000 FC (environ 3 dollars) et 3.500 FC le kilo.

Même dans les marchés comme celui de Butembo où les vendeurs de lapins étaient déjà présents avant, les conditions de vente se sont améliorées avec le projet. Avant le lapin était caché avec les poulets et les chats, il n'était pas mis en valeur. Le projet a permis la mise en place d'étals spécifiques avec des produits bien présentés.

Les campagnes de sensibilisation et de promotion de la viande de lapin ont aussi été efficaces et les vendeurs témoignent d'une nette augmentation de la vente de lapins depuis la mise en place du projet. Il sera pertinent dans le travail de capitalisation sur cette activité d'analyser les données précises sur l'évolution des quantités de lapins vendus, en prenant en compte si possible les quantités vendues avant la mise en place du projet. Les vendeurs (de lapins et volailles) de Butembo ont évoqué le nombre de 1120 lapins pour le dernier mois de vente. Ils précisent néanmoins que la vente est très fluctuante, et que certains mois, il y a moins de clients. Cette irrégularité dans la vente est aussi mentionnée par les éleveurs bénéficiaires.

des activités à destination des Personnes Vivant avec le VIH (PVV)

Les PVV souhaitent souvent rester dans l'anonymat et lorsque dans un village, leur situation est découverte, elles déménagent. Elles ont ainsi tendance à se déplacer souvent et il est difficile de développer des activités avec les PVV. Dans un premier temps, l'équipe du projet a essayé de mettre en place des activités en direct, en partenariat avec les centres de santé. Dans un second temps, l'équipe du projet a délégué cette activité à l'ONG Espoir Pour la Vie (EPVI). Mais l'ONG a rencontré les mêmes difficultés et cette activité est peu efficace en terme de nombre de bénéficiaires touchés. En effet, les activités n'ont concerné qu'un nombre limité de PVV : 265 bénéficiaires pour les 3 années du projet.

3.4.3 Impacts et effets

des AGR

Pour connaître l'impact des activités génératrices de revenus, il faudra que l'équipe projet enquête auprès des bénéficiaires pour savoir à quoi l'argent gagné avec l'AGR a servi. Les bénéficiaires interrogés à ce sujet lors de la mission d'évaluation ont évoqué le paiement de frais de scolarité ou l'achat d'aliments.

de la stratégie de commercialisation

Il y a eu de nets progrès dans le domaine de la commercialisation de la viande de lapin : aujourd'hui, les gens savent où ils peuvent trouver du lapin.

Le projet a ainsi permis que la consommation de viande de lapin soit en progression, cet effet étant mis en évidence par l'augmentation de la vente de lapins sur les marchés. Aussi, des restaurants qui ne proposaient pas de viande de lapins avant le projet, l'ont mis sur leur carte. Le restaurant interrogé à ce sujet à Butembo préparait 2 lapins par jour, contre aucun avant le projet.

Il reste néanmoins des difficultés pour vendre les lapins dans les villages les plus éloignés des centres de commercialisation, villages où les prix d'achat sont plus bas en raison du coût des transports.

Autre point positif à mettre au crédit du projet : l'élevage de lapins contribue à la prise en charge des besoins primaires des ménages. Ainsi, les paiements en nature se poursuivent, notamment pour le paiement des frais de scolarité (principalement pour l'école primaire) ou les centres de santé.

des activités à destination des Personnes Vivant avec le VIH (PVV)

L'impact des activités de soutien à l'élevage de lapins est positif pour les PVV interrogés. Selon eux, développer l'élevage de lapins permet de se sentir capable et renforce la confiance en soi. Cela leur permet de faire partie de groupes (les comités PESALE) et de se sentir moins marginalisés, plus intégrés. Cela permettrait aussi de pouvoir se prendre en charge financièrement et de garder un rôle important au sein de sa famille. Le choix de l'équipe du projet de ne pas créer des comités de bénéficiaires spécifiques pour les PVV a sans doute limité le nombre de PVV bénéficiaires (qui souhaitaient préserver leur anonymat et donc ne pas participer à des comités PESALE) mais a eu un impact positif sur la socialisation des PVV ayant accepté de participer au projet.

des séances d'éducation nutritionnelle et de planifications familiales

Les séances de planifications familiales faites au profit des ménages ont pour but d'espacer les naissances et à terme de réduire la taille des ménages, un des facteurs de l'insécurité alimentaire dans la zone d'intervention du projet. Quant aux séances d'éducation nutritionnelle et d'hygiène alimentaire, couplées à la distribution de plantules fruitières, elles visent à terme l'amélioration du

Score de Diversité Alimentaire des Ménages (SDAM) et à assurer une alimentation plus équilibrée avec le disponible local.

L'impact réel de ces séances d'éducation nutritionnelle et de planifications familiales est difficile à connaître. En ce qui concerne les séances d'éducation nutritionnelle, comme précisé précédemment, l'indicateur du cadre logique « amélioration qualitative de l'alimentation des ménages » nous indique une amélioration du SDAM (7,1 en année 3, ce qui est supérieur au prévisionnel de 5,5). C'est un effet très positif atteint grâce à l'efficacité de plusieurs activités du projet. L'amélioration du SDAM est ainsi difficilement attribuable aux seules séances d'éducation nutritionnelle.

photo : point de vente de Béni

3.4.4 Durabilité et recommandations

La durabilité des effets positifs de la stratégie de commercialisation (augmentation de la consommation de viande) n'est pas garantie : la viande de lapin étant traditionnellement peu consommée dans la zone, le changement d'habitude dans les consommations alimentaires n'est pas évidente à maintenir dans la durée. Les vendeurs de lapins maintiendront leur activité dans la durée si les quantités vendues restent suffisantes pour que l'activité de vente soit rentable. Les chiffres des revendeurs sont très bons (les vendeurs de Butembo ont ainsi évoqué le nombre de 1120 lapins pour le dernier mois de vente), cela constitue un point très favorable pour la durabilité des activités de commercialisation. La vente de lapins reste néanmoins très fluctuante, d'un mois sur l'autre. Cette irrégularité dans la vente peut constituer un point défavorable pour la durabilité des activités de commercialisation. Attention, à Béni, il n'y a qu'un seul vendeur installé, ce qui peut être préjudiciable pour les questions de durabilité.

Il peut être pertinent d'organiser un nouvel atelier de concertations entre les différents acteurs ayant un rôle dans la commercialisation. L'objectif serait de faire le point sur la situation actuelle, l'évolution depuis la mise en place des activités du projet et décider éventuellement de nouvelles actions. Cet atelier peut être organisé dans le cadre des réunions de concertation trimestrielle.

Il parait dès à présent important de continuer le travail de sensibilisation, avec notamment de nouvelles publicités dans les radios.

Il est important de continuer d'impliquer les comités dans les actions de vente. Ils font le lien entre les vendeurs et les producteurs.

3.5 Les partenaires pour la durabilité sont renforcés en vue de garantir la pérennisation des effets

Dans le cadre de la convention partenariale qui lie VSF-B et le réseau WIMA pour la mise en œuvre du projet LUSAPEL, les rôles et responsabilités de chaque partenaire ont été précisés. Ces rôles et responsabilités ont évolué au cours du projet avec le désengagement progressif de VSF-B et la responsabilisation croissante du réseau WIMA, conformément à la stratégie partenariale de VSF-B et parallèlement au renforcement des capacités de WIMA.

A ce titre, le réseau WIMA a officiellement pris la responsabilité de la gestion du projet depuis le 1er mars 2015. Il faut néanmoins préciser que le secrétaire exécutif du réseau n'a pas de pouvoir décisionnel sur le projet. Il participe néanmoins aux réunions mensuelles organisées par l'équipe projet. Il assure aussi la responsabilité administrative et signe l'ensemble des contrats des salariés du projet.
L'ensemble de l'équipe du projet est bien entendu salarié du réseau WIMA. L'équipe du projet est néanmoins relativement indépendante du réseau WIMA. Tous les salariés actuels du projet ont été embauchés par le réseau spécifiquement pour le projet. Ainsi, de l'avis même du secrétaire exécutif, psychologiquement, l'équipe ne se sent pas appartenir au réseau WIMA. L'équipe du projet travaille dans les mêmes locaux que VSF-B et non dans ceux du réseau WIMA.

Le projet a permis des activités de renforcement des capacités avec notamment l'organisation d'ateliers, sur des thèmes comme la formulation et l'évaluation de projet, les diagnostics, la gestion des ressources humaines. Le projet LUSAPEL est géré par une équipe congolaise compétente.

Le réseauWIMA est une plateforme d'ONG. Elle ne développe pas d'autres projets en-dehors de LUSAPEL). Le réseau est initialement une petite structure : parmi les 20 salariés actuels du réseau (hors gardiens et chauffeurs), 16 sont affectés au projet LUSAPEL et seulement 4 pour la structure WIMA. Le réseau a peu d'activités propres : il a un rôle essentiellement de renforcement des capacités des ONG membres, en organisant des formations sur la capitalisation, la formulation de projet ou la comptabilité.

Le réseau WIMA est une structure qui n'a jamais été réellement financièrement autonome. Le réseau a été créé en 1998 par des associations locales qui espéraient ainsi accéder à de nouveaux financements. Le réseau a eu des activités en tant que telles à partir du moment où il y a eu un financement extérieur de l'ONG VECO. Depuis le début du projet, VSF-B finance notamment les salaires et le loyer. La poursuite de sa mission sans appui financier extérieur parait difficilement envisageable. En effet, la cotisation des associations membres est symbolique (5$/mois) et celles-ci ne sont pas prêtes à financer les formations qu'elles reçoivent aujourd'hui gratuitement de la part du réseau WIMA. Depuis le début du projet, le réseau WIMA n'a pas réellement étoffé son portefeuille de partenaires (le financement provient aujourd'hui quasi exclusivement du projet LUSAPEL). Il est en effet difficile pour une ONG locale d'avoir accès à des financements internationaux. De plus, les financeurs préfèrent financer une ONG locale qui a des actions directement sur le terrain et il est difficile de faire

financer des activités de réseau. Ainsi, l'ONG VECO qui finançait au départ des activités via le réseau WIMA a préféré ensuite financer directement les ONG locales membres du réseau.

Les indicateurs du CL qui concernent le résultat 5 sont à nuancer.
- augmentation de la proportion de femmes dans les CA de structures membres du réseau WIMA : le projet ne met pas en place d'activités pouvant influer cet indicateur ;
- augmentation des partenaires techniques et financiers (PTF) qui contribuent au fonctionnement et/ou renforcement des capacités du réseau WIMA : il est mentionnée en année 3, le nombre de 4 PTF mais VSF-B est principalement le seul partenaire financier, les autres partenaires représentent epsilon en terme de financement ;
- amélioration de la stabilité du personnel du réseau WIMA : 100% du personnel reste au moins 3 ans dans la structure. Le financement de l'ensemble des salaires provient aujourd'hui quasi exclusivement du projet LUSAPEL. La stabilité du personnel n'est donc pas garantie après la fin du projet.

Comme explicité dans les résultats précédents, les comités APESALE sont les structures de base pouvant permettre la durabilité des effets du projet, même si la durabilité des comités n'est pas garantie, d'autant plus sur le long terme.

Les services déconcentrés du ministère de l'agriculture (AGRIPEL) auront aussi leur rôle à jouer. Leur implication était indispensable à la durabilité du projet. Les relations sont bonnes entre le personnel du projet et celui de l'AGRIPEL. Les responsables des STD de l'AGRIPEL sont associés au projet via les suivis semestriels (avec les CVR) des AVE et des bénéficiaires. Ils réalisent aussi avec les CVR un rapport conjoint; et ils sont là pour s'assurer que le projet respecte les normes et législation du pays.

Les responsables des STD de l'AGRIPEL ont été renforcés par le projet, ils ont reçu des ordinateurs portables et ont pu participer à des visites d'échange avec l'Ouganda. Après la fin du projet, ils continueront à assurer leur rôle régalien (essentiellement de contrôle) même s'ils ont peu de moyens.

photo : bénéficiaire et CSAC

3.6 Le genre

La question de l'implication des femmes dans les activités est un thème transversal et les indicateurs s'y référant sont ainsi répartis dans les différents résultats du cadre logique. Il faut néanmoins s'assurer que ces indicateurs permettent effectivement de renseigner le résultat dans lequel ils sont mentionnés. Nous avons vu précédemment que l'indicateur « genre » du résultat 5 ne correspondait pas à des activités du projet. Pour le résultat 1, l'indicateur « le pourcentage de femmes dans les organes décisionnels des APESALE » est un indicateur de l'implication des femmes dans les activités du projet, mais ne renseigne pas directement le niveau de fonctionnalité des comités APESALE (cet indicateur s'appuie néanmoins sur l'hypothèse crédible selon laquelle la gestion des femmes est plus transparente).

Les femmes sont bien représentées dans les activités du projet, mais aussi dans les organes décisionnels des comités PESALE (l'indicateur mentionne 42 % de femmes) et parmi les CSAC rencontrés. Il faut préciser, à la vue des entretiens réalisés avec les comités PESALE, que le pouvoir décisionnel dans ces associations semble partagé entre conseil d'administration (président, secrétaire et éventuellement trésorier), CSAC et AVE, et n'est pas seulement entre les mains du conseil d'administration.

Par contre, les femmes sont sous-représentées parmi les AVE (seulement 11 femmes sur les 51 AVE efficaces). A ce sujet, le commentaire du cadre logique n'est pas pertinent : « il s'agit d'une tâche demandant beaucoup d'efforts physiques, limitant de fait les candidatures féminines pour assurer cette fonction ». Cette explication n'est pas justifiée quand les principales tâches des AVE consistent à soigner les lapins et déparasiter les chèvres ou les moutons. D'autres explications à cette situation sont plus crédibles : dans un contexte d'insécurité forte, on peut mentionner les risque d'agression d'une femme seule en déplacement chez elle.

Les femmes bénéficiaires interrogées ont le contrôle des ventes et l'usufruit (elles décident de l'utilisation de l'argent de la vente du lapin). Cette affirmation est à tempérer car parmi les bénéficiaires rencontrés, une partie était des femmes célibataires.

3.7 L'environnement

Les activités du projet LUSAPEL ont peu d'effets (positifs ou négatifs sur l'environnement).

La transformation des déjections de lapins en compost et son utilisation dans les champs, a un impact positif sur la fertilité des sols (même si le compost n'est pas toujours réalisé dans des conditions parfaites). Mais en raison des quantités limitées de compost et du fait que le compost est seulement utilisé dans les jardins proches des habitations (la plupart des bénéficiaires éprouve des difficultés pour transporter le compost sur de plus longues distances), l'impact sur l'environnement est sans doute limité.

De même, la mission d'évaluation n'a pas permis d'identifier d'impact négatif sur l'environnement. L'équipe du projet pourra néanmoins suivre l'utilisation des déjections sous forme de lisier pour s'assurer qu'il n'y ait pas infiltration dans les sols, ni pollution de l'eau (mais vu les quantités, le risque est très faible). L'évaluateur n'a pas identifié non plus une consommation des ressources naturelles ayant potentiellement des impacts négatifs sur l'environnement, ou une utilisation quelconque de produits vétérinaires nocifs pour l'environnement.

3.8 Système de suivi/évaluation, capitalisation

Pour assurer la réussite de l'intervention et permettre le suivi et la capitalisation des actions, le projet a mis en place un dispositif de suivi zootechnique et de l'application des thèmes (logement et équipement, alimentation, soins, reproduction, production végétale). Ce suivi est assuré mensuellement par le Chargé du suivi et appui-conseil (CSAC) des comités PESALE qui ont été mis en place, par le projet, pour suivre le crédit rotatif, encadrer, appuyer et renforcer les bénéficiaires. Le CSAC est contrôlé et appuyé au besoin par les présidents et secrétaires des comités. Les fiches remplies sont récupérées par les vulgarisateurs (actuellement 10 au total dans la zone d'intervention du projet). Environ un tiers des données sont ensuite traitées par les vulgarisateurs qui assurent une vérification. Les fichiers sont ensuite transmis aux cadres et gestionnaire du projet (de même que les rapports mensuels des comités PESALE).

Beaucoup d'informations sont recueillies (carnets de suivi des élevages mais aussi grilles de fonctionnalité et registres des comités, grilles de fonctionnalité des AVE et CVR, différentes enquêtes, etc.). Une partie de ces informations est traitée et utilisée pour renseigner les indicateurs du cadre logique. D'autres informations recueillies qui n'apparaissent pas dans le cadre logique (notamment les données concernant les principaux soins pratiqués, le taux de cotisation ou de remboursement, la vente de lapins) méritent d'être utilisées et diffusées dans un souci de capitalisation.

De nombreuses fiches de capitalisation sont prévues suite à la formation de l'équipe projet sur le thème de la capitalisation. Peut-être trop? Attention à l'indicateur « nombre de documents produits ». Il ne doit pas être au détriment de la qualité ou tout du moins d'un contenu travaillé, partagé et détaillé. Chacune des fiches est rédigée par seulement une ou deux personnes. Le risque est qu'il y ait une perte d'informations et que les fiches restent trop superficielles, si elles sont rédigées trop rapidement. Les fiches de capitalisation doivent être à la fois compréhensibles par tous (même par ceux qui ne connaissent pas le projet) et aborder les réussites mais aussi les échecs ou tout du moins les faiblesses du projet, en expliquant comment les problèmes ont été surmontés ou lorsque c'est le cas, de quelle manière des activités auraient été abordées différemment avec l'expérience acquise depuis. L'évaluateur propose de prévoir des ateliers de rédaction avec des personnes à différents niveaux de la chaine d'information : du vulgarisateur au cadre. Sur une journée, ces ateliers regrouperaient une dizaine de personnes et seraient gérés, coordonnés par la personne en charge de la fiche.

photo : entretien de groupe

4. LEÇON APPRISES ET RECOMMANDATIONS

	Constats / leçons apprises	Recommandations	faisabilité / calendrier
1	Le fonctionnement des comités est transparent, des réunions régulières sont organisées.	Maintenir l'organisation de ces réunions.	Forte / court terme
2	Les formation sont organisées auprès des bénéficiaires par les comités avec un retrait progressif des vulgarisateurs	Poursuivre le retrait progressif des vulgarisateurs pour une organisation totalement autonome de ces formations	Forte / moyen terme
3	L'équipe projet a initié une politique de désengagement : les bénéficiaires ne reçoivent plus de cages mais ne en contrepartie ne remboursent plus que 3 lapins au lieu des 5 précédemment. Le nouveaux bénéficiaires construisent des cage ne respectant pas les « normes de qualité » instaurées par le projet. L'équipe projet a renforcé les capacités des menuisiers locaux	Améliorer les modalités de désengagement en soutenant la confection de cages selon de nouvelles modalités (voir détail dans le texte). A minima, soutenir les nouveaux bénéficiaires par des formations sur la fabrication de cages (avec éventuellement fourniture des matières premières).	Moyenne à forte / court terme
4	Des échanges et formations sont organisées entre éleveurs	Maintenir l'organisation de ces formations, en privilégiant les échange sentre éleveurs proches pour une meilleur durabilité	Forte / court terme
5	Le projet a mis en place un SVPP efficace. Les AVE sont formés, légitimes et efficaces (51 AVE jugés efficaces sur un total de 77)	Poursuivre la formation continue des AVE. Les remplacer ou doubler quand il y a besoin. Si n'est pas possible, organiser des formations pour le éleveurs les plus productifs.	Moyenne à forte / court terme
6	L'équipe du projet a initié des activités vivrières. Les activités d'élevages de lapins ne sont pas pertinentes pour les ménages les plus vulnérables.	Développer des activités vivrières pour le ménages les plus vulnérables ne pouvant bénéficier des activités d'élevage de lapins. Réfléchir à la pertinence ou non du crédit rotatif pour les cultures vivrières dans le contexte du projet.	Moyenne / moyen terme (prochaine saison agricole)
7	La culture du maïs est mise en place dans le cadre du projet, en partie pour entrer dans la composition des concentrés pour l'alimentation des lapins.	Etudier la rentabilité de l'utilisation du concentré, en fonction de l'évolution des prix et de la qualité des concentrés.	Forte / court terme
8	L'équipe du projet s'appuie sur les comités pour le développement de cultures maraîchères (avec la création de pépinières)	Poursuivre ces activités en approfondissant les questions d'utilisation de produits phytosanitaires naturels et de l'accès à l'eau.	Moyenne / court terme
9	Les activités de commercialisation et de sensibilisation sur la viande de lapins sont pertinentes et efficaces. Un atelier de concertation entre les différents acteurs de la filière a été mis en place en amont.	Organiser un nouvel atelier de concertation. Continuer le travail de sensibilisation.	Forte / court terme
10	Le système de suivi / évaluation est efficace. De nombreuses données sont recueillies. L'équipe du projet a été formée sur les questions de capitalisation. De nombreuses fiches de capitalisation sont prévues sur différents thèmes du projet. Il est prévu que chacune des fiches ne soit rédigée que par une ou deux personnes.	Prévoir des ateliers de rédaction pour chacune des fiches avec des personnes à différents niveaux de la chaine d'information. Analyser des données recueillies utiles pour la capitalisation même si elles n'apparaissent pas dans le cadre logique (voir détail dans le texte)	Forte / moyen terme
11	Dans un souci de durabilité des effets du projet, l'équipe met en place une politique de désengagement progressif.	Communiquer directement auprès des bénéficiaires sur le nouvelles modalités liées au désengagement de VSF-B et du réseau WIMA	Forte / moyen terme

1/ Il existe des comités plus dynamiques que d'autres, qui réussiront mieux à passer la transition en fin de projet. L'objectif est d'éviter un effondrement des comités à la fin du projet (avec disparition pure et simple). Il sera important de maintenir la transparence sur les activités / fonctionnement des comités, avec des informations claires et globales, auprès de l'ensemble des membres, lors des réunions organisées. La transparence et le bon fonctionnement des comités rencontrés est un point très positif à mettre au crédit du projet.

2/ Le désengagement progressif de VSF-B et du réseau WIMA est indispensable pour que le système mis en place puisse s'alimenter seul et que le soutien apporté par l'ONG soit relayé par l'initiative endogène. L'équipe projet en a bien conscience et des actions sont déjà menées dans ce sens, ce qui constitue un point positif. Notamment sur le thème du renforcement des capacités des éleveurs : les formations et réunions auprès des bénéficiaires se font avec une mise en retrait progressive des vulgarisateurs. Il sera important de continuer d'aller dans ce sens.

3/ Le désengagement progressif de VSF-B et du réseau WIMA concerne aussi l'aide apportée à travers la distribution de cages à lapins (et dans une moindre mesure des équipements annexes types mangeoires et abreuvoirs). En effet, le projet fournissait trois cages aux bénéficiaires de lapins. Depuis l'été 2015, VSF-B a débuté sa politique de désengagement : les bénéficiaires reçoivent des lapins s'ils peuvent avoir des cages par eux-mêmes. Le projet ne fournit plus de cages. Si ce souci de désengagement est nécessaire en année 8 d'un projet de 10 ans (LUVUPEL et LUSAPEL confondus), l'évaluateur a été confronté dans plusieurs villages aux conséquences négatives de la fin de ce soutien. Premièrement, c'est la rupture de la chaine de solidarité, avec de potentiels bénéficiaires qui se retirent des listes d'attente et ne vont plus aux réunions de formations car n'étant plus intéressés (le soutien n'étant plus jugé suffisant). Il est important aussi de préciser que les bénéficiaires qui reçoivent 3 lapins, ne doivent plus rembourser que 3 lapins (au lieu des 5) avec le nouveau système. Ce dernier point constitue un aspect très positif, il démontre que l'équipe projet réfléchit à sa politique de désengagement, en imaginant de nouvelles modalités de fonctionnement. Malgré cela, dans certains villages, la chaine de solidarité est en stand-by car les potentiels nouveaux bénéficiaires n'ont pas encore construits de cages. Deuxièmement et peut-être plus grave, ce sont des futurs bénéficiaires qui construisent des cages par leurs propres moyens. Cela pourrait constituait un effet positif car cela montre que les futurs éleveurs prennent la relève en construisant eux-mêmes. Néanmoins, sans soutien, les cages construites sont de mauvaises factures et ne respectent plus les normes pour la mise en place d'un élevage de « qualité ». Ces conditions d'élevage seront préjudiciables pour l'efficacité et la durabilité de ces élevages. L'évaluateur préconise d'améliorer encore les modalités de désengagement de VSF-B. L'équipe du projet a déjà travaillé sur ces aspects de durabilité en renforçant les capacités de menuisiers locaux, pour qu'ils puissent réaliser ou réparer des cages. Il serait pertinent de s'appuyer encore plus sur eux. L'idée pourrait être de soutenir la confection de cages par ces menuisiers, via une gestion des comités. Par exemple, le projet financerait la construction d'une cage, une deuxième serait donnée à crédit au bénéficiaire (et remboursée en lapins, une partie des lapins du crédit rotatif serait utilisée pour cela) et seulement la troisième cage serait achetée ou construite par le bénéficiaire, avec le soutien du comité. Cette solution permettrait aussi de renforcer le rôle central des comités. A minima, si cette proposition n'est pas retenue, il faudra soutenir les nouveaux bénéficiaires par des formations sur la fabrication de cages (avec éventuellement fourniture de matières premières).

4/ Il faudra aussi continuer de favoriser les échanges/formations en petits groupes d'éleveurs, d'un même village (pas forcément de villages voisins pour que cela soit plus simple et plus facilement poursuivi après le soutien du projet). Ces échanges doivent permettre de consolider les échanges entre voisins. Il n'est pas nécessaire que cela se fasse systématiquement avec ou chez un éleveur pilote. D'autres éleveurs réussissent sans être pour autant au « niveau » des éleveurs pilotes. D'autant plus, que les conditions de l'éleveur pilote peuvent être aujourd'hui trop éloignées des conditions « réelles » des plus vulnérables (en terme d'espace, de moyens financiers, ou même de niveau de compétences) et en cela même être décourageant pour ces éleveurs « moins avancés ». Des échanges sont déjà menés avec des éleveurs autres que les « éleveurs pilotes » : il est important de continuer ces échanges.

5/ Le projet a mis en place un SVPP efficace, les AVE sont formés, légitimes et efficaces (51 AVE jugés efficaces sur un total de 77). Il sera nécessaire de remplacer ou doubler les AVE quand il y a besoin. Si le constat est fait dans certains villages et pour différentes raisons que la mise en place d'un

AVE fonctionnel n'est pas possible, il peut être intéressant de réfléchir à une formation directe et de base de certains éleveurs les plus « productifs ». Ces formations se feraient essentiellement en ce qui concerne les soins préventifs, obligatoires à un bon état sanitaire des élevages de lapins. Attention, ces formations ne doivent être mises en place qu'en dernier recours, seulement si le système AVE ne peut pas marcher, car ailleurs cela serait néfaste au développement des activités de l'AVE.

Il faut aussi continuer la formation continue des AVE. Dans les principes du SVPP et par souci d'appropriation et de durabilité, après les premiers appuis et formations (2 à 3 ans d'appuis), la formation sur le terrain (suivi-encadrement) est de la responsabilité du vétérinaire privé. Il faudra aussi continuer d'impliquer les services de l'Etat, en s'assurant du lien entre AVE et vétérinaire de l'Etat au niveau de la localité ou de la chefferie.

6/ Dans le but de venir en soutien aux ménages les plus vulnérables pour lesquels les activités d'élevage de lapin ne sont pas adaptées, des activités de cultures vivrières et maraichères pourront être spécifiquement développées. L'appui aux ménages les plus vulnérables pourrait être fait en-dehors d'un système de remboursement. De manière générale, il est nécessaire de s'assurer que le système de crédit rotatif soit applicable aux systèmes de culture dans le contexte du Nord Kivu. Notamment, il faut s'assurer que les semences sont de lignée pure et non hybrides et peuvent être semées en deuxième génération. Il faut aussi réfléchir aux possibilité de traitement pour la conservation et au lieu de stockage, entre le moment de la récolte et celui du semis.

7/ Dans un souci de performance de l'élevage, il faudra aussi s'intéresser à la question de la rentabilité de l'utilisation du concentré en fonction du prix de vente du lapin (qui peut varier selon l'éloignement des villages) et du prix du concentré (qui évolue).

8/ L'équipe du projet s'appuie sur le comités pour le développement des cultures maraîchères (avec la création de pépinières). Il est nécessaire de réfléchir à l'utilisation de produits sanitaires pour le développement des pépinières. Pour limiter l'impact négatif sur la santé des utilisateurs (qui ne sont pas forcément formés à leur utilisation) et éventuellement des consommateurs, il sera nécessaire d'utiliser des produits phytosanitaires naturels. Des essais sont déjà en cours (avec l'utilisation d'urine de lapins, de piment ou de tabac).

La question de l'eau (et donc de l'irrigation) est aussi centrale pour les cultures maraîchères et mérite d'être approfondie. Il est en effet nécessaire que les cultures maraîchères soient irriguées si elles sont développées pendant la saison sèche (ce qui est pertinent, en saison sèche, la pression des maladies est plus faible). Cela nécessite la présence d'un point d'eau (cours d'eau ou puit) à proximité des parcelles. En saison humide, il sera d'autant plus important de réfléchir à comment lutter contre les maladies et quels produits phytosanitaires utilisés. Cette question est à traiter au sein des comités.

9/ Il peut être pertinent d'organiser un nouvel atelier de concertations entre les différents acteurs ayant un rôle dans la commercialisation. L'objectif serait de faire le point sur la situation actuelle, l'évolution depuis la mise en place des activités du projet et décider éventuellement de nouvelles actions. Cet atelier peut être organisé dans le cadre des réunions de concertation trimestrielle.

Il parait dès à présent important de continuer le travail de sensibilisation, avec notamment de nouvelles publicités dans les radios.

Il est important de continuer d'impliquer les comités dans les actions de vente. Ils font le lien entre les vendeurs et les producteurs.

10/ Concernant la stratégie de capitalisation, des fiches sont prévues suite à la formation de l'équipe projet sur le thème de la capitalisation. Chacune des fiches sera rédigée par seulement une ou deux personnes. Le risque est qu'il y ait une perte d'informations et que les fiches restent trop superficielles,

si elles sont rédigées trop rapidement. Les fiches de capitalisation doivent être à la fois compréhensibles par tous (même par ceux qui ne connaissent pas le projet) et aborder les réussites mais aussi les échecs ou tout du moins les faiblesses du projet, en expliquant comment les problèmes ont été surmontés ou lorsque c'est le cas, de quelle manière des activités auraient été abordées différemment avec l'expérience acquise depuis. L'évaluateur propose de prévoir des ateliers de rédaction avec des personnes à différents niveaux de la chaine d'information : du vulgarisateur au cadre. Sur une journée, ces ateliers regrouperaient une dizaine de personnes et seraient gérés, coordonnés par la personne en charge de la fiche.
Il sera important d'analyser les données recueillies utiles pour la capitalisation même si elles n'apparaissent pas dans le cadre logique.
Ainsi, il sera pertinent de recueillir et traiter les données concernant le taux de cotisation au sein des comités, qui constitue un bon indicateur pour évaluer la « durabilité potentielle » du SVPP.
De plus, des enquêtes spécifiques seront nécessaires pour mesurer les effets sur la diversité alimentaire des ménages et la sécurité économique des ménages. Il sera ainsi pertinent d'analyser l'utilisation qui est faite des fruits (consommation, transformation en jus, vente), mais aussi de suivre le taux de reprise des plants sur la durée (dans un premier temps, une année après la distribution).
L'impact du développement de nouvelles cultures fourragères sur l'élevage de lapins sera à analyser en enquêtant auprès des éleveurs.
Si l'équipe du projet souhaite des données chiffrées pour argumenter la pertinence d'une diversification des sources de revenus des professionnels de la santé animale dans le contexte du Nord Kivu, il sera pertinent d'analyser les comptes d'exploitation des CVR/CVU et AVE. Il sera aussi pertinent d'analyser les données sur le nombre d'interventions de la part des AVE et des vétérinaires installés par le projet , même auprès des non-bénéficiaires du projet.

11/ Il sera nécessaire de communiquer sur les nouvelles modalités liées au désengagement progressif de VSF-B et du réseau WIMA et à la fin du projet LUSAPEL en 2017. Cette communication envers les bénéficiaires devra être faite directement par l'équipe du projet et non par l'intermédiaire des comités pour qu'il n'y ait pas de risque de mauvaise interprétation.

III. Les ANNEXES

ANNEXE 1 : liste des entretiens individuels ou en groupe

ANNEXE 2 : calendrier de la mission

ANNEXE 3 : liste des documents consultés

ANNEXE 4 : guides d'entretien

ANNEXE 5 : carte de la zone d'intervention du projet

ANNEXE 6 : feuille de présence de l'atelier de restitution

ANNEXE 7 : exemples de supports de formation utilisés

ANNEXE 8 : termes de référence de la mission et cadre logique du projet

ANNEXE 1 : liste des entretiens individuels et de groupe

Brice Kora LAFIA, Responsable Programme RDC, VSF-B

François Tsongo, Gestionnaire du projet LUSAPEL, réseau WIMA

Raphaël VUTSOPIRE, secrétaire exécutif, réseau WIMA

Eugénie Mastaki, cadre du projet, en charge du résultat 4 du cadre logique

Sylvie Waridi, cadre du projet, en charge du résultat 1 du cadre logique

Symphorien Kaghoma, cadre du projet, en charge du résultat 2

Jean-Louis Vyambuira, cadre du projet, en charge du volet agricole et social

Vuiya Kahira Wasi, Grégoire, Trésor Mwisa, Gislaine Fazila, Abel, Isaac : vulgarisateurs-trices du projet

Hangi Mulayi, vétérinaire responsable de la CVR de Musienene

Marthe Mulimiro, vétérinaire responsable de la CV de Béni

la vétérinaire responsable de la CV de Butembo

Kawa Robert, vétérinaire du ministère de l'agriculture (AGRIPEL) à Butembo

Kampale Mupika, coordinateur CEAPRONUT

Kaende Musaba Ndela, chargé de programme CEAPRONUT

M. Charles, coordinateur EPVI

Mme Della, chargée du programme LUSAPEL à EPVI

M. Jakson, chargé de suivi/évaluation à EPVI

village de Kyondo : entretiens individuels avec 3 bénéficiaires, entretien de groupe avec le comité (président, secrétaire, CSAC et AVE).

village de Vayana : entretiens individuels avec 2 bénéficiaires dont 1 éleveur pilote, entretien de groupe avec le comité (président et 2 CSAC)

village de Masengue : entretiens individuels avec 4 bénéficiaires dont 1 CSAC et 1 AVE, entretien de groupe avec le comité (7 personnes)

village de Butungera : entretien de groupe avec le comité (présidente, secrétaire, 2 CSAC)

Bwinongo (quartier de Butembo) : entretiens individuels avec 3 bénéficiaires, entretien de groupe avec le comité (présidente, secrétaire et CSAC)

village de Masereka : entretiens individuels avec 4 bénéficiaires, entretien de groupe avec le comité (environ 50 personnes)

village de Nyabili : entretien de groupe avec le comité (environ 50 personnes)

village de Luotu : entretien de groupe avec le comité (président, trésorier, 5 CSAC et 1 AVE)

village de Kyambogho : entretiens individuels avec 3 bénéficiaires dont AVE, entretien de groupe avec le comité (président, secrétaire et 2 CSAC)

Ma campagne (quartier de Béni) : entretiens individuels avec 4 bénéficiaires, entretien de groupe avec le comité (président et AVE)

entretiens de groupe avec deux bénéficiaires PVV de Béni

village de Kabasha : entretiens individuels avec 2 bénéficiaires, entretien de groupe avec le comité (président, 2 CSAC, 2 AVE)

village de Mataba : entretiens individuels avec 2 bénéficiaires, entretien de groupe avec le comité (président, secrétaire, 1 CSAC, 1 AVE)

village de Mabalako : entretiens individuels avec 5 bénéficiaires dont un éleveur pilote, entretien de groupe avec le comité (président, secrétaire, 2 trésoriers, 1 CSAC, 1 AVE)

village d'Irango : entretiens individuels avec 3 bénéficiaires, entretien de groupe avec le comité (présidente, secrétaire, trésorier, 1 CSAC, 1 AVE)

Entretien de groupe avec l'association des revendeurs de Butembo (15 personnes), entretien individuel avec le revendeur de Béni.

ANNEXE 2 : calendrier de la mission

DATE	ACTIVITES
19/01/2016	Voyage Bruxelles - Entebbe
20/01/2016	Voyage Entebbe - Butembo
21/01/2016	Entretiens avec l'équipe projet LUSAPEL Entretien avec le secrétaire exécutif du réseau WIMA Entretien de groupe avec les revendeurs de lapins de Butembo
22/01/2016	Entretiens avec les comités, les bénéficiaires de Vayana et Kyondo Visite de l'AGR du VP de Musienene Visite du point de vente de Kyondo
23/01/2016	Entretiens avec les comités et bénéficiaires de Masenge, Butungera et Bwinongo (Butembo)
24/01/2016	Analyse des premières données récoltées
25/01/2016	Entretiens avec les comités et les bénéficiaires de Luotu, Nyabili et Masereka
26/01/2016	Entretiens avec les comités et les bénéficiaires de Kyambogho Entretien avec le responsable de la clinique vétérinaire de Musienene Entretien avec l'ONG CEAPRONUT Echange avec l'équipe projet sur les indicateurs du CL
27/01/2016	Voyage Butembo - Beni Entretiens avec les comités et les bénéficiaires de Ma Campagne (quartier de Beni) Entretien avec le responsable de la CVR de Beni
28/01/2016	Entretiens avec les comités et les bénéficiaires de Mataba et Kabasha Entretien avec le revendeur de Béni Entretiens avec l'ONG EPVI et deux bénéficiaires de leurs activités
29/01/2016	Entretiens avec les comités et les bénéficiaires d'Irango et de Mabalako
30/01/2016	Retour à Butembo, présentation des résultats à l'équipe du projet et préparation de l'atelier final
31/01/2016	Préparation de l'atelier et de la restitution au siège à Bruxelles
01/02/2016	Atelier final de l'évaluation Voyage Butembo - Beni
02/02/2016	Voyage Beni - Entebbe - Bruxelles
03/02/2016	Présentation des résultats et échange avec l'équipe au siège de VSF-B Voyage Bruxelles - domicile de l'évaluateur

ANNEXE 3 : liste des documents consultés

Document Technique et Financier, VSF-B, décembre 2012

Rapport LUSAPEL année 1, Réseau WIMA et VSF-B, février 2014

Rapport LUSAPEL, année 2, Réseau WIMA et VSF-B, mars 2015

Document de réponse aux questions du FBSA sur le rapport LUSAPEL, année 2, Réseau WIMA et VSF-B, juin 2015

Rapport de mission d'appui à la capitalisation des connaissances, Eddy Timmermans, décembre 2014

Compte-rendu mission de découverte du projet, Déthié Faye, août 2015

Rapport de mission d'appui, Denis Ripoche, octobre 2014

Fiche de présentation du projet LUSAPEL, VSF-B, mai 2014

Rapport finale d'évaluation mi-parcours du LUSAPEL, Pino Lacetera et Jean Virimumbalo, décembre 2011

Tableaux récapitulatifs suivi / monitoring, réseau WIMA et VSF-B

Dfrat de 3 fiches de capitalisation, réseau WIMA, juin 2015

Cadre logique du projet, VSF-B, janvier 2016

Exemples de grilles de fonctionnalité AVE et CVR, réseau WIMA

Exemples de fiches campagne de vaccination et vermifugation, réseau WIMA

Exemples de questionnaires d'enquêtes, réseau WIMA

documents de suivi zootechnique et des activités de commercialisation et AGR, réseau WIMA

Document stratégie environnementale, VSF-B, 2013

Document stratégie genre, VSF-B, 2013

Cadre Horizon 2025, VSF-B

Note de stratégie du Fonds belge pour la Sécurité alimentaire, FBSA

Proposition de collaboration entre VSF-B et le FBSA 2011-2020, VSF-B

ANNEXE 4 : guide d'entretiens

Guide d'enquête auprès des bénéficiaires

- Nom et prénom du chef de ménage
- Taille et composition du ménage : âge des enfants? présence de grands-parents ou autres personnes dépendantes?
- Équipements / outils
- Terre : surface (en propriété / location)
- Les activités contribuant au revenu du ménage ?
- savez-vous comment s'est déroulé le processus de sélection des bénéficiaires du projet LUSAPEL? Pourquoi avez-vous été sélectionné (ou pas)?

Elevage

- animaux élevés avant le projet et aujourd'hui
- Animaux reçus de LUSAPEL (mâles / femelles), quand? Avez-vous reçu du matériel ou autre du projet LUSAPEL?
- Qui s'occupe de l'élevage de lapins dans la famille (et autres animaux s'il y a)? Où les animaux vivent-ils? Que mangent-ils ? Comment trouvez-vous la nourriture ? Est-ce difficile?
- Nombre de petits par an (portée)? Quelle mortalité? (petits et adultes)
- Quelle vente ? Autoconsommation ? Avant et après LUSAPEL? Comment vendez-vous (lieu, acheteur)? Qui décide de la vente des animaux dans la famille? Quel moyen de transport.
- Quel est le prix de vente du kilo de lapin, aujourd'hui? le prix a-t-il évolué? comment? pourquoi?
- Comment utilisez-vous l'argent venant de la vente ?
- Connaissez-vous l'AVE de votre village ? et le CSAC? Les rencontrez-vous régulièrement pour des questions d'élevage? Quelle aide vous apportent-t-ils?
- Avez-vous suivi des formations avec le projet LUSAPEL? Sur quoi? Qu'en avez-vous retenu? Existent-ils d'autres formes d'apprentissage? par exemple des visites auprès d'autres éleveurs ou autre? échangez-vous avec les autres bénéficiaires de votre village sur le pratiques d'élevage?
- Comment sont utilisées les déjections des animaux ? Compostées? Autres?
- Utilisez-vous la fumure dans vos champs ? Comment? Depuis quand ? Quelle quantité et sur quelle surface?
- Faites-vous des vaccinations ? D'autres soins? Qui pratiquent les soins? Sont-ils payants ? Quel coût?
- Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans l'élevage de lapins?
- Cotisez-vous au comité?

Agriculture

- Surfaces cultivées. Types de culture. Quel amendement est utilisé pour chaque culture?
- qui participe aux travaux dans la famille ? en-dehors?
- Consommez-vous tout ce que vous produisez ou vendez-vous quelque chose ?
- Que vendez-vous et qui vend? Comment?
- Combien vous rapporte la vente de produits agricoles ?

- Comment est utilisé l'argent venant de la vente de ces produits ? Qui gère l'argent dans la famille?

Autre

- Avez-vous reçu d'autres soutiens de la part de l'équipe du projet LUSAPEL? des plantules d'arbres fruitiers? des semences maraichères? une aide pour développer des AGR? des plantules fourragères?
- Avez-vous d'autres besoins ou d'autres attentes pour le projet LUSAPEL?

Les enquêtes dans les villages ont été complétées de questions du type (notamment auprès des comités PESALE):

- Quels sont les animaux présents dans le village (avant le projet, aujourd'hui) ?
- Quelle sont les cultures pratiquées dans le village ?
- Où, quand, comment ?
- Est-ce que tout le monde a accès à la terre ? Comment se fait la répartition de la terre?
- Combien de bénéficiaires dans le villages ?
- Comment ont-ils été sélectionnés ? Qui a participé aux comités PESALE ? Votre avis sur le processus ?
- Comment fonctionnent les comités PESALE? combien d'adhérents? Existe-t-il une charte ou règlement? des réunion? avec quelle fréquence? Comment le projet LUSAPEL a soutenu la création et la gestion des comités? quel autre appui?
- quelles sont les activités du comité?
- depuis quand le système de cotisation est-il mis en place? comment fonctionne-t-il? qui participe?
- comment fonctionne la boutique d'intrant (s'il y en a)?
- Qui est dans le comité de direction? Comment son-ils élus? Quelle place des femmes? Comment sont prises les décisions au sein du comité.
- Comment ont-été choisis les AVE? les CSAC?
- comment est géré le système de crédit pour le développement d'AGR (s'il existe)?
- quelles sont les relations avec les vulgarisateurs du projet?

Plus spécifiquement pour les AVE et VP

- Quels soins pratiquez-vous le plus souvent? auprès de quels animaux? sont-ils efficaces? Quel coût?
- rencontrez-vous des problèmes pour le paiement des soins?
- auprès de combien de bénéficiaires (par semaine) ? de non bénéficiaires? qui sont les autres clients en-dehors des bénéficiaires?
- où achetez-vous les médicaments?
- avez-vous des besoins en formation?
- Comment fonctionne votre AGR? quel soutien avez-vous reçu du projet? quels problèmes avez-vous rencontrés?
- Quel lien avez-vous avec les comités?
- quelles sont les relations avec l'AGRIPEL?
- quels sont, selon vous, les facteurs de réussite d'un élevage de lapins?

Les commerçants

- Sont-ils organisés en association ou autre ?
- Quel soutien ont-ils reçu de la part du projet LUSAPEL?
- Avaient-ils l'habitude de vendre du lapin avant le projet? Comment?
- Comment se passe l'achat et la vente de lapins? quel stockage?
- Quelle quantité vendue/semaine? Quel prix ? a-t-il évolué ?
- Quelles difficultés rencontrent-ils? Quels sont les besoins?

ANNEXE 5 : carte de la zone d'intervention du projet

ANNEXE 6 : feuille de présence de l'atelier de restitution

RESEAU WIMA

LUSAPEL

LISTE DE PRESENCE A L'ATELIER DE RESTITUTION EVALUATION MI PARCOURS LUSAPEL

Du 01/02/2016 au 01/02/2016

N°	NOMS ET POST NOMS	PROVENANCE	POSTE OCCUPE	SIGNATURE
1	KASAI LEONIE	MUSIENENE	CSAC	
2	PALUKU KABUNGA	MACAMPAGNE	A.V.E	
3	KAVENE TSONGO Jean	MANGOJOMU	CSAC	
4	KAMBALE KISAKALA	IRANGO	A.V.E	
5	PALUKU MURORA	LUOTU	PRESIDENT	
6	KAHINDO NEEMA	KABASHA	SEC	
7	MUMBERE KINYAMASIKI	NDAMDO	A.V.E	
8	HANGI MULAYI	MUSIENENE	VETO PRIVE	
9	TRESOR MUYISA	KIPESE	VULGARISATEUR	
10	KAVIRA FAZILA GHISLAINE	MUSIENENE	VULGARISATRICE	
11	KAYUMBU MUSAVULI ISAAC	MANGINA	VULGARISATEUR	
12	KAKule simon	Kipese	CSAC	
13	SYLVIE WARIDI	BUTEMBO	ZOOTECHNICIENNE	
14	Florene KASULA	Butembo	Adm-Comptable	
15	Boice LAFIT	Butembo	CRM/VSF	
16	Robert KAUVA	Butembo	Insp. AGRIPEL	
17	François TSONGO	BUTEMBO	GP LUSAPEL	
18	Jean-Louis VYANBWERA	BUTEMBO	TDR/LUSAPEL	
19	Eugénie Mastaki	Butembo	Apro Ecan/Luvigal	
20	SYMPHORIEN KAGHOMA	Butembo	Véto-Réseau	

RESEAU WIMA

LUSAPEL

LISTE DE PRESENCE A L'ATELIER DE RESTITUTION EVALUATION MI PARCOURS LUSAPEL

N°	NOMS ET POST NOMS	PROVENANCE	POSTE OCCUPE	SIGNATURE
1	Joph VUTSOPIRE	Butembo	S. E	
2	KAKule MBOKANI	Butembo	Revendeur	
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

ANNEXE 7 : exemples de supports de communication utilisés

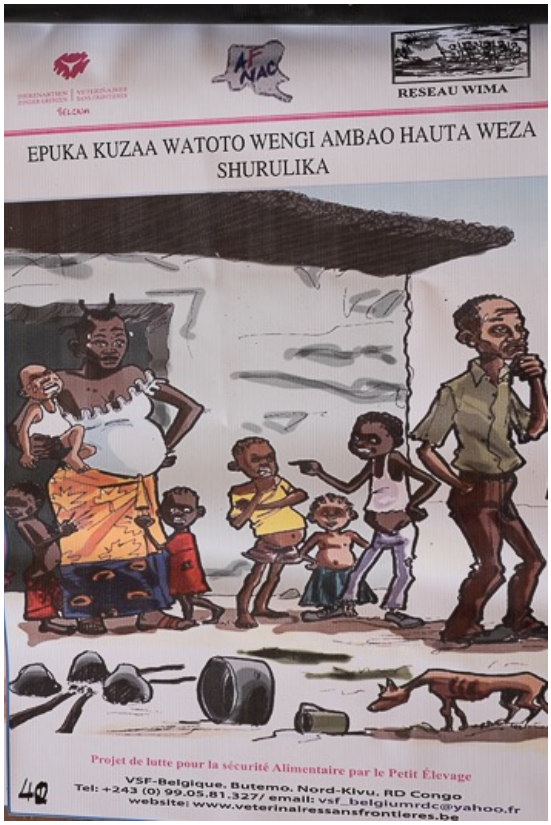

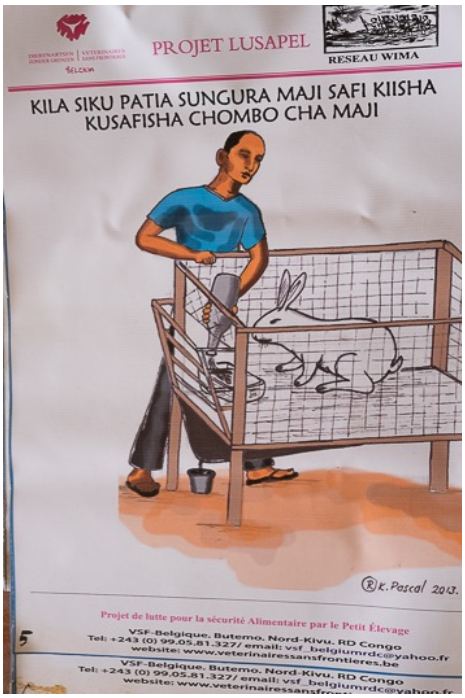

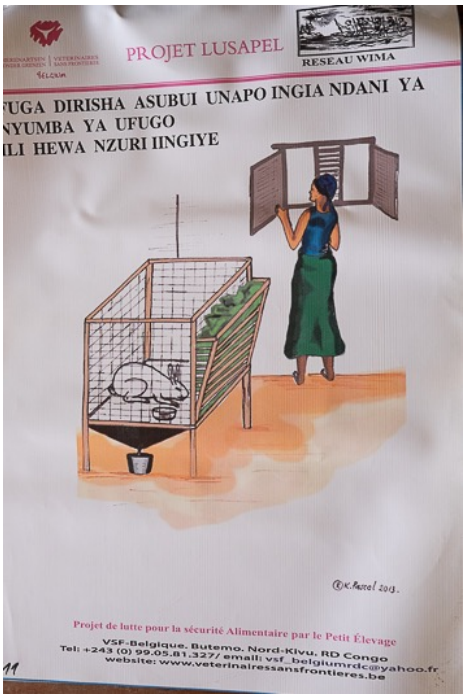

PROJET LUSAPEL
RESEAU WIMA
KILA ASUBUI NA MANGARIBI CHUNGUZA HALI YOTE YA VITOTO VYA SUNGURA
Projet de lutte pour la sécurité Alimentaire par le Petit Élevage
VSF-Belgique. Butemo. Nord-Kivu. RD Congo
Tel: +243 (0) 99.05.81.327/ email: vsf_belgiumrdc@yahoo.fr
website: www.veterinairessansfrontieres.be

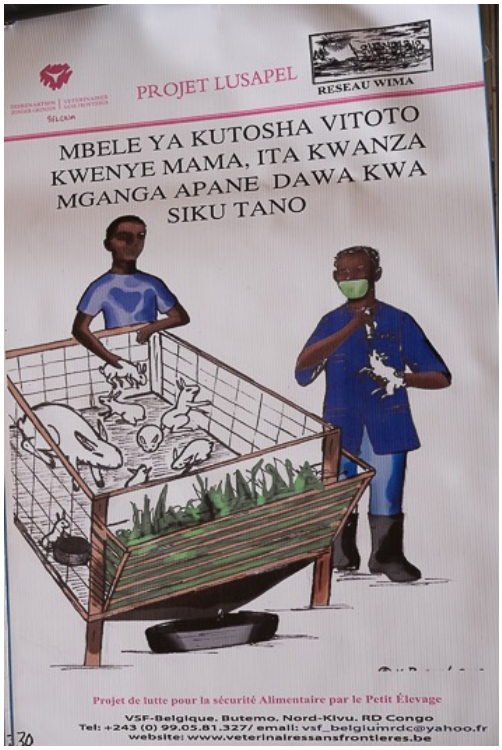
PROJET LUSAPEL
RESEAU WIMA
MBELE YA KUTOSHA VITOTO KWENYE MAMA, ITA KWANZA MGANGA APANE DAWA KWA SIKU TANO
Projet de lutte pour la sécurité Alimentaire par le Petit Élevage
VSF-Belgique. Butemo. Nord-Kivu. RD Congo
Tel: +243 (0) 99.05.81.327/ email: vsf_belgiumrdc@yahoo.fr
website: www.veterinairessansfrontieres.be

PROJET LUSAPEL
RESEAU WIMA
KISHA SIKU 45 AO MIEZI MBILI, TOSHA VITOTO KUNAKO MAMA
Projet de lutte pour la sécurité Alimentaire par le Petit Élevage
VSF-Belgique. Butemo. Nord-Kivu. RD Congo
Tel: +243 (0) 99.05.81.327/ email: vsf_belgiumrdc@yahoo.fr

PROJET LUSAPEL
RESEAU WIMA
AKULA YA KUJENGA:MAJANI YOTE YA UKUNDE(E'MIVIMBA)
Desmodium(mapatano) legumineuse
majani ya mahalagi
Mahalagi ya Buchezo(makwatsa)
Trèfles(munyu wa mbene) légumineuse
SOYA:majani ya soja
Rosina
mayani ya kalang
Projet de lutte pour la sécurité Alimentaire par le Petit Élevage
VSF-Belgique. Butemo. Nord-Kivu. RD Congo
Tel: +243 (0) 99.05.81.327/ email: vsf_belgiumrdc@yahoo.fr
website: www.veterinairessansfrontieres.be

PROJET LUSAPEL
RESEAU WIMA
AKULA YA KULETA NGUVU:MAJANI YOTE ISIYO NA UKUNDE
Pennisetum clandestinum (erikanda)
Tripsacum laxum (muwa matete)
Mayani ya Choux
Rumex de berkuiti(munzambere
MALONGA (LUKOMBOLI)
Capicine
IPOMEA PATATAS Matambazi
Amaranthus hybridis lengalenga
Ovukuto
Projet de lutte pour la sécurité Alimentaire par le Petit Élevage
VSF-Belgique. Butemo. Nord-Kivu. RD Congo
Tel: +243 (0) 99.05.81.327/ email: vsf_belgiumrdc@yahoo.fr
website: www.veterinairessansfrontieres.be

MAJANI IKIWA INALOANA IKAUSHWE MAHALI SAFI PASIPO JUA MBELE YA KUIPATIA SUNGURA
Projet de lutte pour la sécurité Alimentaire par le Petit Élevage

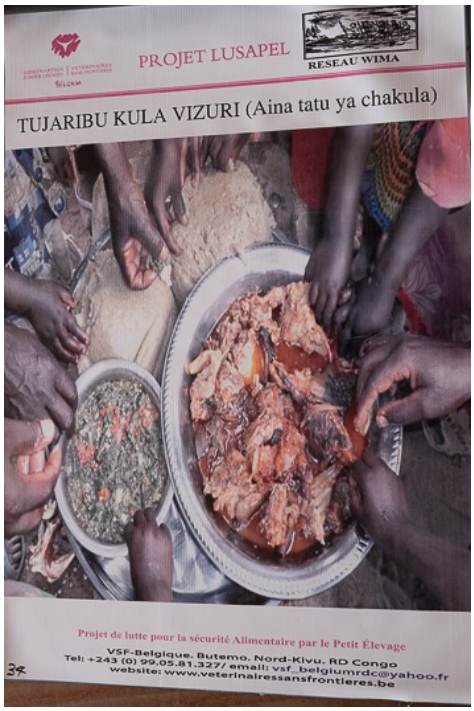
PROJET LUSAPEL
RESEAU WIMA
TUJARIBU KULA VIZURI (Aina tatu ya chakula)
Projet de lutte pour la sécurité Alimentaire par le Petit Élevage
VSF-Belgique. Butemo. Nord-Kivu. RD Congo
Tel: +243 (0) 99.05.81.327/ email: vsf_belgiumrdc@yahoo.fr
website: www.veterinairessansfrontieres.be

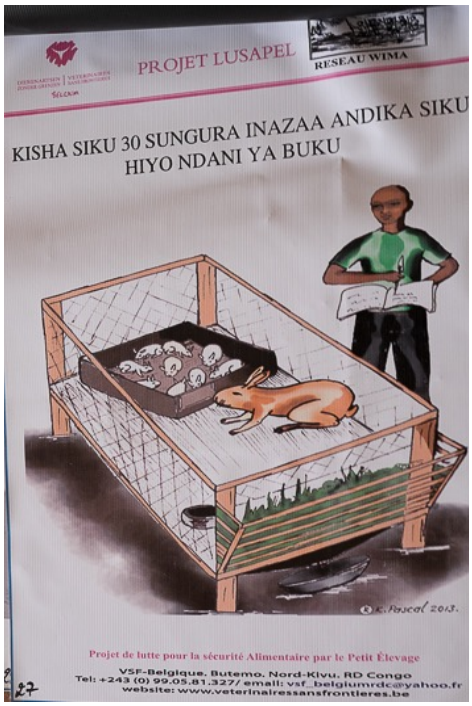
PROJET LUSAPEL
RESEAU WIMA
KISHA SIKU 30 SUNGURA INAZAA ANDIKA SIKU HIYO NDANI YA BUKU
Projet de lutte pour la sécurité Alimentaire par le Petit Élevage
VSF-Belgique. Butemo. Nord-Kivu. RD Congo
Tel: +243 (0) 99.05.81.327/ email: vsf_belgiumrdc@yahoo.fr
website: www.veterinairessansfrontieres.be

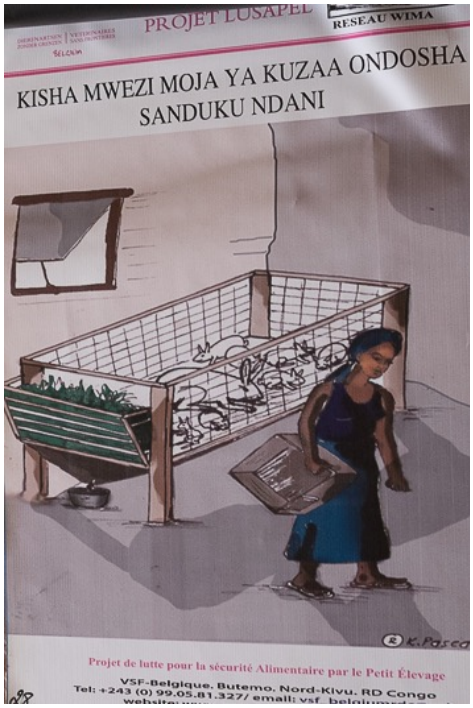
PROJET LUSAPEL
RESEAU WIMA
KISHA MWEZI MOJA YA KUZAA ONDOSHA SANDUKU NDANI
Projet de lutte pour la sécurité Alimentaire par le Petit Élevage
VSF-Belgique. Butemo. Nord-Kivu. RD Congo

PROJET LUSAPEL
RESEAU WIMA
KISHA MIEZI 4, TOSHA VITOTO DIKE KWENYE VITOTO DUME
Projet de lutte pour la sécurité Alimentaire par le Petit Élevage
VSF-Belgique. Butemo. Nord-Kivu. RD Congo

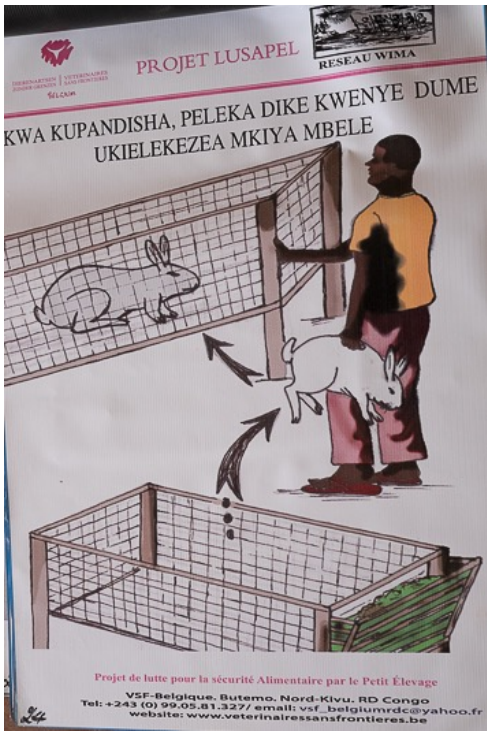
PROJET LUSAPEL
RESEAU WIMA
KWA KUPANDISHA, PELEKA DIKE KWENYE DUME UKIELEKEZEA MKIYA MBELE
Projet de lutte pour la sécurité Alimentaire par le Petit Élevage
VSF-Belgique. Butemo. Nord-Kivu. RD Congo
Tel: +243 (0) 99.05.81.327/ email: vsf_belgiumrdc@yahoo.fr
website: www.veterinairessansfrontieres.be

PROJET LUSAPEL
RESEAU WIMA
SIKU 25 KISHA KUPANDISHA, TIYA SANDUKU YA KUZALIYA
Projet de lutte pour la sécurité Alimentaire par le Petit Élevage
VSF-Belgique. Butemo. Nord-Kivu. RD Congo
Tel: +243 (0) 99.05.81.327/ email: vsf_belgiumrdc@yahoo.fr
website: www.veterinairessansfrontieres.be